

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 65

MONTRÉAL, LE VENDREDI 26 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Fermer les livres

Après avoir occupé une semaine durant l'avant-scène littéraire parisienne, que laisse le Québec en héritage aux lecteurs français? Un certain Gaétan Soucy, glorifié par la critique, environ 8000 exemplaires de sa littérature pour colorer les bibliothèques des Parisiens, une surabondance de «Vive le Québec livres!» dans la presse littéraire. Pour le reste, une montagne d'efforts attend les éditeurs au virage pour maintenir ne serait-ce que l'apparence des gains obtenus.

Balançons d'abord la ritournelle des clichés: sur le site du Salon du livre de Paris, on a vu deux «élans d'Amérique», un castor et quelques tuniques indiennes; abondamment entendu parler des grands espaces et de la particularité de notre accent; vendu, surtout, au stand-librairie occupé par le Québec, non pas l'un de ces romans vantés par les médias français mais *Le Dictionnaire des expressions québécoises* de Pierre DesRuisseaux.

On a beaucoup ruminé devant cette pléthore de clichés; d'autres, plus sages, n'ont vu là qu'un mal nécessaire, comme le leurre indispensable pour attirer la proie au filet. Si on donnait demain à la France ou à l'Italie la vedette de nos salons, ne se trouverait-il donc personne pour faire valser baguette et pasta?



Marie-Andrée Chouinard

Castors ou pas, la proie a mordu. Partout, de *Bouillon de culture* au *Nouvel Observateur*, on a répandu le Québec littéraire. Prenant comme tremplin les clichés, plusieurs auront réussi à franchir ce mur, s'attachant à définir le travail de nos écrivains, y voyant parfois des symboles ou des tendances jamais même imaginées par les principaux intéressés.

«Nous avons établi des passerelles; à nous d'en faire une grand-route», concluait cette semaine Pascal Assathiany, président de l'Association nationale des éditeurs de livres et l'un des grands manitous de cette gigantesque opération publicitaire, orchestrée au coût de 1,4 million de dollars.

Des passerelles, il y en a eu: la couverture médiatique d'abord, qui a véritablement placé le Québec dans sa mire. *Le Bouillon de culture*, accordant trois de ses six sièges à des Québécois, ne sera pas passé inaperçu chez la gent littéraire, un mince auditoire toutefois très certainement déjà vendu à la cause des livres...

Les ventes, ensuite, peu importantes au salon par comparaison avec l'appétit vorace des éditeurs québécois, venus là — ô ironie! — avec l'audace du conquérant, chargés de dizaines de milliers d'exemplaires de leurs titres. Ils n'en ont pas vendu 10 000, moins de 15 % de ce qu'ils traînaient dans leurs bagages, un résultat à peu près semblable à leur prédécesseur brésilien: à part Gaétan Soucy et sa *Petite fille qui aimait trop les allumettes* ou Dany Laferrière et son *Pays sans chapeau*, les Réjean Ducharme, Anne Hébert, Marie-Claire Blais et... Robert Charlebois, des noms déjà connus des Français, ont enregistré les meilleures ventes, modestement chiffrées à coups de dizaines d'exemplaires.

De la soixantaine d'auteurs québécois entrés par la grande porte, à peine une poignée ont d'ailleurs véritablement tiré profit de l'occasion, courtisés par les éditeurs français qui y ont vu non pas des littéraires à ceinture fêlée mais des auteurs à part entière. Les autres, la mine un peu tristounette, espéreront franchir l'Atlantique littéraire d'une autre façon.

Mais comment? Ce formidable coup de projecteur, une fois la dernière lueur éteinte, aura peut-être titillé l'intérêt de quelques lecteurs potentiels, mais on ne pourra vraiment parler de percée, si mince fût-elle, que le jour où les exemplaires québécois s'aligneront dans les librairies et bibliothèques françaises.

Pour cela, l'édition québécoise a fort à faire: convaincre d'abord les éditeurs français qu'il fait peut-être bon éditer au Québec — avec les livres format poche, la vente à l'étranger représente le marché le plus lucratif pour la France — mais que le partenariat s'en porterait mieux si les auteurs de chez nous étaient édités sous double étiquette: québécoise ici, française là-bas.

Penser ensuite à ces abeilles laborieuses qu'il faudra embaucher, et payer, pour sillonner le territoire français en opération promotionnelle. Certains éditeurs, tels La Courte Echelle, Ulysse ou Les Éditions de l'Homme, ont compris depuis belle lurette ce principe qui appelle à s'établir là où on veut croquer une part de marché.

Miser davantage encore sur la Librairie du Québec à Paris, dont l'équipe québécoise et la filiale «distribution de l'édition québécoise» joueront un rôle capital dans la suite des événements. Livres en main, et forts de l'avancée médiatique effectuée lors du salon, ses représentants seront sans doute les premiers à pouvoir en vérifier l'impact.

Déjà, dans les coulisses, on a commencé à parler de l'ouverture possible d'un bureau du livre à Paris, sous la tutelle de la Délégation du Québec à Paris et fonctionnant grâce à la participation des éditeurs. De retour d'un flamboyant passage en Catalogne et à Paris, tous projecteurs allumés, associé soudain à une réussite au Salon du livre lorsqu'on doute encore du succès global du Printemps du Québec, le premier ministre Lucien Bouchard devra donc évaluer de nouveau le prix qu'il voue au livre et juger s'il investira davantage dans la cagnotte littéraire...

PLAISIRS

La sève du printemps, page B 1



ÉCONOMIE

Québec doit être présent à l'OMC, dit l'industrie agricole, page A 6



ACTUALITÉS

Legault propose une carte régionale de la pauvreté, page A 2

Les frappes s'intensifient

Belgrade rompt ses relations diplomatiques avec les Occidentaux, chasse les journalistes et appelle sa diaspora à frapper les intérêts américains



Des manifestants, de jeunes Macédoniens mais aussi des Serbes, ont brûlé le drapeau américain à Skopje, capitale de la Macédoine, république ex-yougoslave voisine du Kosovo, afin de protester contre l'action armée de l'OTAN. Plusieurs milliers de manifestants ont tenté de mettre le feu à l'ambassade des États-Unis, à l'aide de cocktails Molotov, et incendié des voitures diplomatiques.

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Belgrade — L'OTAN a lancé hier soir une deuxième vague de frappes aériennes, annoncée par Washington comme «plus sévère» que celle de la veille contre des cibles militaires en Yougoslavie.

Immédiatement après le début des raids, Belgrade a annoncé la rupture de ses relations diplomatiques avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, estimant qu'ils ont «foulé aux pieds l'alliance historique» qui les liait à la Yougoslavie. Les journalistes originaires de ces pays ont par ailleurs été expulsés de Serbie.

Le président américain Bill Clinton a déclaré que le président Slobodan Milosevic devait «choisir la paix, sinon nous limiterons sa capacité à faire la guerre».

Le régime serbe ne donne cependant aucun signe de vouloir se ranger à ces injonctions. Le vice-premier ministre serbe Vojislav Seselj a invité «les Serbes du monde entier à frapper les intérêts américains du mieux qu'ils le peuvent».

«Chaque soldat américain, britannique, français, allemand, italien, espagnol, néerlandais, où qu'il soit, est un ennemi du peuple serbe et devrait être détruit», a déclaré M. Seselj, président du Parti radical serbe, ultranationaliste. Les raids, destinés à convaincre le président yougoslave Slobodan Milosevic de signer le plan de paix sur la province serbe à majorité albanaise du Kosovo, «continueront jusqu'à ce que l'Alliance ait atteint ses objectifs», a expliqué auparavant le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana.

VOIR PAGE A 10: FRAPPES

La crise yougoslave

- À Montréal, Serbes et Albanais craignent pour leurs proches, page A 3
- L'éditorial de Guy Taillefer: Le vide des bombes, page A 8
- Finalement, la capitale yougoslave connaît la peur, page B 7
- Moscou dénonce les frappes mais renonce à la force, page B 7

Le poids du mariage

L'union d'un couple implique la possibilité d'une obligation à vie, statue la Cour suprême

Un époux en santé doit-il continuer de subvenir aux besoins d'une ex-conjointe malade ou peut-il poursuivre son chemin, libre de toute obligation après son divorce? Dans quelle mesure l'État doit-il se substituer au conjoint dans pareil cas? Telles sont les épineuses questions sur lesquelles s'est penchée la Cour suprême, donnant ainsi un nouvel éclairage sur la fixation de pensions alimentaires... et ouvrant une véritable boîte de Pandore.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

En vertu des responsabilités et de la solidarité inhérentes au mariage ou à la vie conjugale, un conjoint peut être contraint de verser à son «ex» une pension alimentaire, et ce, même lors de mariages très éphémères et indépendamment des sacrifices économiques découlant de l'union. Plus encore, la Cour suprême a rappelé hier que «le mariage implique la possibilité d'une obligation à vie».

En novembre dernier, les neuf juges de la Cour suprême rendaient sur le banc une décision unanime et rendaient admissible à une pension alimentaire Sharon Marie Bracklow, une résidente de la Colombie-Britannique inapte au travail. Ce n'est qu'hier que la Cour suprême, par la plume de la juge Beverly McLachlin, a révélé les raisons ayant motivé l'arrêt Bracklow c. Bracklow.

Voici d'abord la triste histoire de Sharon Marie Bracklow,

comptable et informaticienne, et de son «ex», Frank Bracklow, mécanicien de machinerie lourde. En décembre 1989, après quatre ans de vie commune, Marie et Frank Bracklow décidaient de s'épouser... puis de se séparer en 1992. Ni l'un ni l'autre n'en était à son premier «oui», et Mme Bracklow avait deux enfants issus d'une relation précédente.

Au début de leur union qui dura donc sept ans au total, Mme Bracklow occupait un emploi assorti d'un régime complet d'assurance-maladie et de prestations d'invalidité. Peu après que le couple eut commencé à vivre ensemble en 1985, Mme Bracklow quittait son emploi et se mettait à la recherche d'un poste de gestionnaire, décision qu'aurait approuvée M. Bracklow. À compter de mai 1988, Mme Bracklow, souffrant de migraines et minée par le stress, aurait commencé à trouver lourdes les heures supplémentaires exigées d'elle. À l'insistance de son conjoint, soutient

VOIR PAGE A 10: MARIAGE

Ambitions radio-canadiennes

La SRC lance le débat sur l'importance de maintenir un service public fort

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

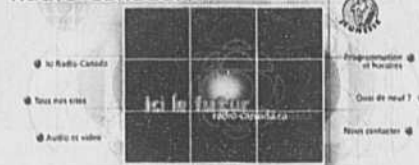
Le rôle de Radio-Canada est encore plus important aujourd'hui alors que le système télévisuel est en éclatement. Dans le contexte de la mondialisation des services et de la fragmentation des auditoires, «aucun service ne peut rivaliser avec Radio-Canada en ce qui a trait à l'importance des produits à contenu culturel canadien».

C'est ce que viendra soutenir Radio-Canada, à compter du 25 mai, lors des audiences du CRTC sur le renouvellement de ses licences.

Se posant comme le pivot de tout le système de radiodiffusion au pays à l'aube du prochain siècle, Radio-Canada proposera même d'élargir ses services, tant en région que sur Internet et dans les chaînes spécialisées.

La radio de Radio-Canada tient d'ailleurs à préserver à tout prix son niveau actuel en matière de contenu canadien, précisait hier le vice-président à la radio française, Sylvain Lafrance: ce que la radio remet en question, c'est le niveau actuel de contenu musical francophone, non le contenu canadien en soi.

Radio-Canada.ca



Autrement dit, on veut que les règles actuelles tiennent compte des nouvelles réalités musicales en plusieurs langues et qu'on puisse diffuser plus de Lhasa et de Kashtin.

Radio-Canada a rendu public hier son plan stratégique pour les prochaines années, axé sur la consolidation des activités de programmation et la «mise sur pied de nouveaux services pour suivre l'évolution des auditoires et des tendances».

Le télédiffuseur public voudra donc lancer un débat sur l'importance de maintenir un service public fort qui puisse continuer à prendre de l'expansion, alors que, devant le CRTC, le secteur privé voudra sûrement attaquer cette prétention.

En matière de télévision française, le plan de Radio-Canada n'apporte pas de grandes révélations en soi puisque la télévision française demeure très forte. Mais on peut mentionner que son objectif est de maintenir des programmes de haute qualité, de lancer de nouveaux services spécialisés et de «s'imposer comme fournisseur de contenus français de premier plan sur Internet».

VOIR PAGE A 10: RADIO-CANADA

Erreur boréale: l'industrie forestière riposte

Les industriels de la forêt ont sorti l'artillerie lourde hier pour dénigrer à l'avance le film-choc de Richard Desjardins, *Erreur boréale*, que Télé-Québec présente en première au grand public dimanche soir à 21h30. Selon eux, le film n'a rien d'un document d'information mais consiste plutôt en un film à thèse qui ignore les «progrès» de la foresterie récente, axés principalement sur «l'aménagement» d'une nature trop anarchique et la monoculture d'espèces commerciales. Les industriels ne relèvent pas le parallèle dévastateur fait par Desjardins sur la menace d'épuisement des stocks, semblable à ce qui s'est produit dans le dossier de la morue grâce, en partie, à la vision rassurante fournie pendant des années par une science asservie. Nos informations en page A 2.



Crédits 1999-2000

Léonard veut un État performant

La gestion sera axée sur les résultats

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Avec le déficit zéro en poche et les compressions derrière lui, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, vise maintenant un nouvel objectif: une meilleure performance de l'administration publique. Comme l'ont fait ses collègues de la Santé et de l'Éducation avant lui, le ministre Léonard a annoncé, dans son message sur le budget des dépenses gouvernementales pour l'année 1999-2000, l'instauration d'une gestion de l'État basée sur les résultats.

M. Léonard souhaite créer de nouvelles règles du jeu pour les fonctionnaires, un peu comme Mme Marois et M. Legault, qui instaureront des incitatifs à la performance dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Dans la fonction publique, on visera les résultats plutôt que la conformité aux règles et aux procédures. Les ministères disposeront de plus de flexibilité pour leur gestion. Par contre, la reddition de comptes sera renforcée et les résultats seront rendus publics.

Les gestionnaires du gouvernement auront plus de latitude pour la conduite des opérations, a promis hier M. Léonard, mais ils seront responsables et imputables. Cette

VOIR PAGE A 10: CRÉDITS

■ Autres textes, page A 5

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 4 Min: -7
Québec Ensoleillé. Quelques nuages. Max: 3 Min: -7
Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 6 Les sports B 6
Avis publics..... A 4 Montréal..... A 3
Culture B 9 Mots croisés . . . A 4
Économie..... A 6 Plaisirs..... B 1
Éditorial..... A 8 Politique..... A 5
Le monde B 7 Télévision..... B 8
www.ledevoir.com



LES ACTUALITÉS

EN BREF

CAI: les juristes de l'État protestent

(Le Devoir) — L'Association des juristes de l'État étudie la possibilité de recours contre le président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau, pour le «*sort considérable*» causé au procureur de la CAI, Marc Bergeron, en raison de l'avortement de l'enquête sur des allégations de fuites de renseignements personnels au gouvernement. Dans une lettre envoyée notamment à M. Comeau et au premier ministre Bouchard, le président de ce regroupement, Louis Robillard, s'en prend au président de la CAI pour son «*blâme injustifié*» envers M. Bergeron. L'AJE estime qu'en faisant porter au procureur la responsabilité de l'avortement de l'enquête, le président de la CAI a porté «*une atteinte sérieuse aux droits fondamentaux*» de M. Bergeron. Selon M. Robillard, il s'agit d'une attaque «*injuste et personnelle*», d'autant plus que le procureur de la CAI a fait «*son devoir dans des conditions extrêmement difficiles*». En outre, il ajoute que le président Comeau aurait dû s'expliquer sur le «*soupçon de conflit d'intérêts*» qui planait sur lui.

Lait: le Canada en appelle de la décision de l'OMC

Ottawa (PC) — Le Canada portera en appel la décision récente de l'Organisation mondiale de commerce (OMC) sur l'exportation des produits laitiers canadiens, a annoncé hier le gouvernement fédéral. La semaine dernière, l'OMC a donné raison aux États-Unis et à la Nouvelle-Zélande qui contestaient le système de fixation canadien des prix du lait destiné à être transformé en vue de l'exportation. Cette décision, si elle est maintenue, pourrait viser environ 5 % de la production actuelle de lait au Canada et toucher surtout les entreprises de transformation. Le ministre fédéral du Commerce international, Sergio Marchi, a affirmé que le gouvernement appuyait entièrement les préoccupations de son industrie laitière.

Une carte de la pauvreté pour les écoles en région

Identifier les zones défavorisées

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Des mesures d'aide pour l'école montréalaise, c'est bien beau, mais d'après le ministre de l'Éducation, c'est insuffisant. Voilà pourquoi François Legault rendra publique dans quelques jours une carte de la pauvreté à l'extérieur de Montréal.



François Legault

Cette carte permettra d'identifier les écoles situées dans des zones défavorisées, un peu comme celle que prépare depuis plusieurs années le Conseil scolaire de l'île de Montréal (à partir des données du recensement).

Cette carte permet d'identifier les écoles qui ont le plus besoin de fonds additionnels pour aider les enfants. Les écoles montréalaises reçoivent plus de 20 millions à ce titre.

«*Nous avons ciblé Montréal, a souligné M. Legault, mais il y a Lanaudière, par exemple, et d'autres milieux défavorisés. Nous devons avoir une carte pour mieux cibler la pauvreté et mettre les ressources là où c'est nécessaire.*» Et souvent, a-t-il rappelé, les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage proviennent de milieux démunis.

Le ministre de l'Éducation faisait ces commentaires hier en marge du congrès de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage, qui se tient à Montréal. Il a rappelé qu'il avait prévu, pour l'an prochain, 13 millions de plus pour aider les enfants aux prises avec diverses difficultés d'apprentissage et de comportement, qui viennent s'ajouter à un budget frisant les 950 millions.

Il faut, croit M. Legault, vérifier si cet argent est dépensé de la meilleure manière possible. Officiellement, 11 % des enfants des écoles primaires et secondaires éprouvent des difficultés de comportement ou d'apprentissage. Et c'est comme pour le chômage: ces chiffres n'incluent que les enfants «*déclarés*».

Le ministre de l'Éducation est également préoccupé par le taux élevé de difficulté chez les garçons, qui sont deux fois plus nombreux que les filles à éprouver des difficultés de comportement.

«*Nous devons faire quelque chose de*

plus orienté vers les garçons, estime M. Legault. Il y a quelque chose qu'il faut ajuster. Avons-nous trop d'enseignants? Est-ce l'absence du père, du modèle masculin?»

Le ministre suit également de près les travaux d'un comité réunissant des gens des ministères de la Santé et de l'Éducation, qui se penche sur l'utilisation du Ritalin chez les enfants, médicament prescrit aux enfants qui ont des déficits d'attention, avec ou sans hyperactivité.

«*C'est un médicament qu'on connaît mal et la décision d'y recourir pour un enfant doit rester un geste médical. Nous voulons voir s'il y a abus, si c'est justifié d'avoir une augmentation si grande. Il ne faut en aucun cas que ce soit l'enseignant qui décide que l'enfant prendra du Ritalin.*»

M. Legault reconnaît que le médicament peut sembler miraculeux, mais devant le manque d'information sur son effet à long terme et le fait qu'il puisse n'être qu'une béquille, il espère que le comité d'étude aura des pistes alternatives à proposer.

Plusieurs des congressistes souscrivent sans problème aux positions du ministre mais soulignent que les pistes alternatives nécessitent toujours du temps, du personnel et, donc, de l'argent.

L'enfant est doublement pénalisé

Les dirigeants de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage souscrivent également sans sourcilier à l'intégration plus poussée des enfants qui ont des difficultés dans les classes régulières, mais là encore, si le soutien manque, l'enfant est doublement pénalisé.

Pour sa part, Lisette Nadeau, responsable de l'adaptation scolaire à la commission scolaire des Hautes-Rivières, souligne que bien plus que de détérioration, les éducateurs parlent aujourd'hui de besoins et de contexte social différents. Un exemple? Il y a dix ans, les enfants souffrant du syndrome de Gilles de la Tourette ou d'autisme de haut niveau n'étaient pas vus car «*on ne les voyait pas, ils n'avaient pas le droit d'exister*». Un autre changement touche l'ensemble de la population infantile, qui «*n'écoute plus de la même manière*», a dit une autre congressiste, Lise Bastien, de la commission scolaire Val-des-Serres, dans les Cantons-de-l'Est. Les enfants ont besoin d'un encadrement différent.

Erreur boréale à Télé-Québec dimanche

L'industrie forestière attaque la crédibilité du film de Desjardins

Le film-choc de Richard Desjardins, *Erreur boréale*, n'a pas encore été présenté au grand public que déjà s'amorce la contre-attaque de l'industrie forestière, riposte qui serait suivie, la semaine prochaine, d'une canonnade en provenance du ministère des Ressources naturelles, accusé pour sa part de collusion avec les exploitants forestiers des forêts publiques.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'industrie forestière a déployé hier son artillerie contre le film-choc de Richard Desjardins, *Erreur boréale*, que le grand public pourra visionner pour la première fois dimanche soir à 21h30 sur les ondes de Télé-Québec.

Pour l'industrie forestière, ce film «*n'est pas un documentaire*» obéissant aux règles de l'information factuelle mais un film à thèse «*qui utilise habilement propos, images, trame sonore et montage dans le seul but d'appuyer la thèse avancée par ses auteurs*», a déclaré Jacques Gauvin, vice-président de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ). Cette association représente plus de 130 producteurs de bois d'œuvre.

Le porte-parole des producteurs forestiers en forêt publique qualifie «*d'alarmiste*» le film du poète-chansonnier, lequel revient d'une tournée fort prisée en France. Pour M. Gauvin, le film de Desjardins est un tissu «*d'allégations*», mais les industriels n'en réfutent aucune en particulier, prenant plutôt en bloc le document, du moins à ce moment-ci.

De son côté, le gouvernement s'apprête à donner la réplique au film le lendemain de sa projection, soit lundi ou dans les jours suivants. La contre-attaque gouvernementale serait dirigée par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard. On murmure au ministère que la préparation de cette réplique aurait mobilisé à des degrés divers plus d'une cinquantaine de personnes, professionnels et administrateurs, tant elle est jugée prioritaire eu égard à la force du message véhiculé par ce film-choc et le risque qu'il fasse des vagues à l'échelle internationale.

On craint tout autant, chez les industriels, la distribution de ce document en région, où les premiers visionnements ont dégénéré en crise de confiance ouverte dans une partie de la population envers les scientifiques — universitaires et professionnels des secteurs privé et public — qui se sont littéralement retrouvés en bloc sur le banc des accusés, ce qui leur a

fait perdre une autorité morale jusqu'ici assez peu contestée.

À Chicoutimi, récemment, un débat consécutif au visionnement du film de Desjardins a failli dégénérer en affrontement entre des gens de la région, qui disaient ouvertement ne plus croire aux rationalisations des professionnels, et des chercheurs qui ne craignent aucune pénurie de bois à moyen terme.

En Gaspésie, un poste de télé a filmé la région en avion sous tous ses angles pour voir si le portrait dressé par le poète-chansonnier présentait quelque ressemblance. On aurait dit, à voir les images diffusées localement, qu'il s'agissait d'extraits du film de Desjardins.

Erreur boréale s'en prend aux coupes actuelles dans cette forêt nordique où l'exploitation démarre sur une haute échelle malgré l'opposition des autochtones. Les coupes à blanc qu'on y pratique, entrecoupées de petites lisières boisées qui permettent de dire qu'on a réduit les surfaces rasées, sont contestées de partout parce que ces forêts prendraient plus de temps à se régénérer que le soutien des professionnels et parce que la plantation d'arbres à une grande échelle ne constituerait pas une substitution normale puisqu'elle saute des cycles biologiques essentiels à la régénération des sols forestiers.

L'industrie forestière s'en prend par ailleurs aux prétentions de la nouvelle coalition sur les forêts, récemment formée pour réclamer une révision en profondeur et une enquête publique indépendante du régime forestier québécois. Pour les industriels de la forêt, cette nouvelle contestation risque de faire avorter la révision en cours du régime forestier au profit d'une remise en question plus en profondeur, jugée inopportune à ce moment-ci.

Les industriels de la forêt estiment que «*tant le film que la coalition ignorent le progrès rapide qu'a connu la foresterie québécoise au cours des dernières décennies et passent sous silence une donnée fondamentale: les forêts résineuses sous aménagement se renouvellent de façon naturelle dans environ 80 % des cas et par plantation dans les autres.*»

Les forestiers ajoutent qu'ils ne récoltent que 1 % des arbres des territoires auxquels ils ont accès. «*En complément de la capacité naturelle de la forêt à se renouveler*», soutiennent-ils, leurs membres plantent chaque année, en forêt publique, pas moins de 100 millions de jeunes arbres.

Ces plantations d'une seule espèce sur de vastes superficies — des monocultures — sont d'ailleurs au cœur des attaques du film et de la coalition, qui y voient une menace pour la diversité des écosystèmes forestiers et une mainmise inacceptable des industriels sur un patrimoine, ce qui leur permet d'adapter la forêt à leurs usines alors qu'il faudrait faire le contraire, à son avis.

Tragédie des Éboulements

Chevrette laisse le contrôle routier à la SAAQ

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, ne croit pas, comme le concluait le coroner Luc Malouin dans son rapport sur la tragédie des Éboulements, que le gouvernement devrait soutenir le contrôle routier à la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ) pour le redonner à la Sûreté du Québec (SQ).

Réagissant hier aux 23 recommandations du coroner Malouin à la suite de son enquête sur l'accident ayant fait 44 morts dans Charlevoix en octobre 1997, M. Chevrette a rappelé que le contrôle routier avait été soutiré à la SQ en 1990 pour des raisons de sécurité. Selon lui, ce travail spécialisé nécessite une formation spécifique qui n'a rien à voir avec une fonction policière. Il compte toutefois revoir la gestion de ce service en étudiant plusieurs scénarios.

«*Ça peut aller d'une unité autonome de gestion à une vice-présidence qui serait exclusive avec des pouvoirs très précis, à une régie quelconque*», a-t-il déclaré en conférence de presse.

Il a ajouté avoir déjà demandé au Conseil du trésor un budget additionnel de dix millions afin d'embaucher 125 contrôleurs routiers de plus. Le ministre affirme vouloir changer leur manière de travailler et les modes de contrôle de leur travail afin que les lois soient appliquées de

façon «*rigoureuse et équitable*».

Le ministre Chevrette indique que, malgré la malheureuse tragédie des Éboulements, le bilan routier québécois s'est constamment amélioré depuis 25 ans. Il affirme que le gouvernement n'a pas attendu le rapport Malouin pour agir, notamment, sur la côte des Éboulements, avec un nouveau tracé, mais également dans plusieurs des domaines qui ont fait l'objet de critiques dans le rapport du coroner Malouin.

Il a signalé la nouvelle loi sur les propriétaires et exploitants de véhicules lourds qui entrera en vigueur sous peu, l'installation de nouveaux panneaux de signalisation et l'inventaire des côtes à risque, l'utilisation du freinométrique par 25 mandataires sur 160. M. Chevrette estime que la majorité des recommandations du coroner Malouin sont déjà en voie d'être appliquées.

«*Dans certains cas, on va plus loin que le rapport Malouin*», soutient le ministre. Il affirme vouloir «*minimiser au maximum le nombre de catastrophes*», tout en reconnaissant qu'il est impossible d'éliminer toutes les erreurs humaines et les bris mécaniques.

Quant à elle, attaquée sévèrement par le coroner Malouin, la SAAQ s'est également défendue hier. Le président de la société d'État, Jean-Yves Gagnon, prétend que le coroner Malouin a péché par omission dans son rapport. D'abord, il aurait sorti de son contexte une directive de quotas existant en 1996. Cette directive tem-

poire, précise M. Gagnon, aurait été instaurée dans le but de mettre fin à un ralentissement des contrôles en raison d'un conflit de travail.

Deuxièmement, M. Gagnon reproche au coroner son emploi d'une étude interne sur le financement du contrôle routier. L'analyse devait déterminer si les économies générées en indemnisation à la SAAQ pouvaient financer en tout ou en partie les 34 millions que coûte le contrôle routier. L'enquête a prouvé que non.

Enfin, souligne le président de la SAAQ, la politique de son organisme de vérifier l'état mécanique des autobus à leur départ et à leur arrivée, plutôt qu'en route, est une directive uniforme en Amérique du Nord.

«*Pouvez-vous imaginer un autobus Voyageur sur la route 20 qui se fait arrêter à moins 30 le 5 janvier; on dit aux passagers: débarquez pendant une heure, on va vérifier l'autobus? C'est pour ça qu'on ne le fait pas.*»

Pour ce qui est des trop nombreux cadres travaillant à la SAAQ, selon le coroner Malouin, M. Gagnon prétend qu'ils étaient nécessaires pour effectuer la révision du système de comptabilité de l'organisme. Quant aux heures de repos nécessaires aux chauffeurs d'autobus et non respectées, le président de la SAAQ affirme discuter présentement avec le Conseil canadien du transport motorisé au sujet de la possibilité d'adopter une pratique uniforme et reserrée partout au pays.

Manning ne s'oppose pas à une majorité de juges francophones à la Cour suprême

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le chef réformiste Preston Manning a dit hier ne pas s'opposer à la présence d'une majorité de juges francophones à la Cour suprême du Canada. M. Manning a fait ce commentaire lors d'une rencontre avec des étudiants de l'Université d'Ottawa, au cours de laquelle un participant s'est plaint de ce qu'il y ait trop de francophones à la Cour suprême. L'étudiant a même dit craindre qu'ils

ne soient majoritaires advenant une prochaine nomination.

Des rumeurs veulent que Louise Arbour, procureure en chef du Tribunal pénal international, succèdera au juge Peter Cory, qui prendra sa retraite en juin. La nomination de Mme Arbour porterait à cinq le nombre de juges francophones au sein d'un tribunal qui compte neuf magistrats.

Preston Manning a suscité une salve d'applaudissements lorsqu'il a soutenu que le premier critère de sélection à la

Cour suprême devait être non pas la langue mais bien le mérite et la compétence juridique. «*Je dirais qu'il ne faut pas mettre l'accent sur le fait qu'un candidat est anglophone ou francophone.*»

Le gros de son allocution semblait avoir pour but de défaire l'image anti-francophone et raciste qui colle au Parti réformiste. M. Manning a notamment expliqué qu'il y avait à l'intérieur de son parti plus de diversité ethnique que dans le Bloc québécois, le Parti conservateur et le NPD réunis.

À Outremont

Les Projets
EUROPA phase IV

25 condominiums
Ascenseur extérieur vitré
Plafonds jusqu'à 11 pieds
Facades 100% vitrées
Jardins
Terrasses et toits-terrasses
Cour intérieure à l'Européenne
Stationnement intérieur
25 entrées privées

Une gamme de produits pour tous les besoins. 1, 2, 3 et 4 chambres + bureau, de 1100 à 2000 pieds carrés sur 2 niveaux. 1 et 2 salles de bain. À partir de 149 000 \$.
Splendides dernières unités!

Bureau de vente au
871 av. de l'Épée
sam.-dim. 12h à 17h

276-0265

Joëlle Gervais, Carol Nadon
Remax du Cartier

Catimini
La mode de 0 à 14 ans



BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST,
OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

loto-québec résultats

649 Tirage du
99-03-24
22 26 32 38 45 46

Numéro complémentaire: 10

GAGNANTS	LOTS	MONTEPOT
6/6	0	2 019 826,40 \$
5/6+	2	302 973,90 \$
5/6	190	2 551,30 \$
4/6	10 511	88,40 \$
3/6	200 478	10,00 \$

Ventes totales: 13 432 073 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Quinze Tirage du
99-03-24

1 5 10 22 25 46

Numéro complémentaire: 20

GAGNANTS	LOTS	MONTEPOT
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	20	500,00 \$
4/6	1 256	50,00 \$
3/6	20 542	5,00 \$

Ventes totales: 483 223,50 \$

Extra Tirage du
99-03-24

NUMÉROS	LOTS	MONTEPOT
987010	100 000 \$	
87010	1 000 \$	
7010	250 \$	
010	50 \$	
10	10 \$	
0	2 \$	

TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Cahier
spécial

Publié le samedi 3 avril 1999

Santé

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 26 mars 1999

LE DEVOIR

MONTREAL

Colloque anniversaire à l'université McGill

«McGill français, 30 ans après» Une manifestation qui a eu des retombées importantes

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Le 28 mars 1969, 10 000 personnes, après s'être massées au carré Saint-Louis à Montréal, entreprenaient une marche jusque devant les barrières qui séparent l'université McGill de la rue Sherbrooke. Beaucoup brandissaient des pancartes avec des inscriptions telles: «McGill au peuple», «Ici, c'est français» et, plus fréquemment: «McGill français». «Et comme on a pu voir cette semaine, le militantisme étudiant n'est pas mort», a souligné hier Gretta Chambers, chancelière de McGill, en ouvrant un colloque intitulé «McGill français: 30 ans après».

La manifestation pour un McGill français, a ajouté Mme Chambers, a eu des retombées importantes. «En fait, la solution ne s'est pas trouvée à McGill, dit-elle. On a assisté peu après à la naissance du réseau de l'Université du Québec, qui a été mis au monde en

pièces détachées. C'est un réseau dont on peut être fier. Le fait que l'on soit en voie d'affaiblir le système universitaire par malnutrition est une autre histoire...» Au 30^e anniversaire de l'événement, plusieurs participants ont ainsi tenté de faire le point sur l'importance de la manifestation, tant dans l'histoire de McGill que dans celle du Québec.

En pleine effervescence nationaliste, McGill, institution entièrement anglophone et pourvue d'une image très élitiste, avait tout pour servir de bouc émissaire: aux yeux des organisateurs de la manifestation, c'était le symbole même du «grand capital anglo-saxon». «McGill était au mauvais endroit au mauvais moment», a résumé Eric Bédard, auteur d'une thèse de doctorat sur les mouvements révolutionnaires québécois.

Le colloque était organisé par le département d'études canadiennes-françaises, celui-là même dont la création était dénoncée à l'époque comme une

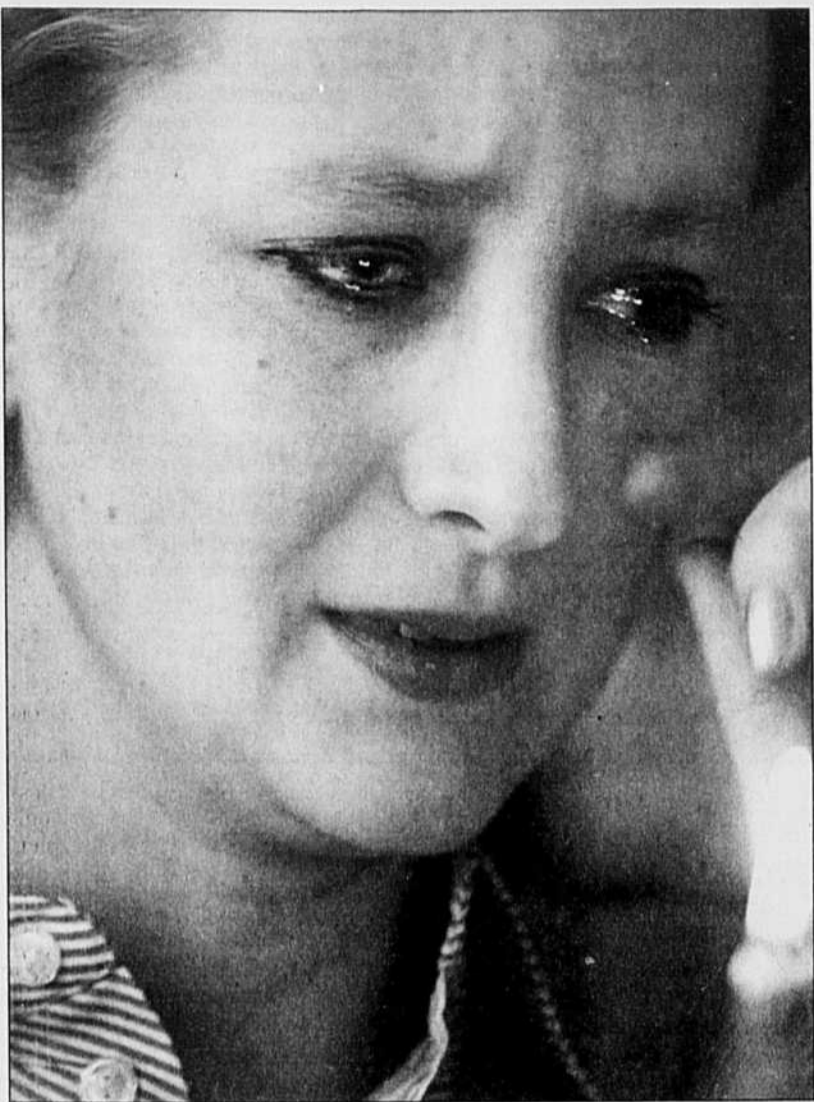
preuve de la mentalité coloniale de McGill, avec cette façon de «scruter les Québécois comme des indigènes». Les participants comprenaient aussi, entre autres, Claude Ryan, qui était directeur du Devoir lors de l'événement; Julius Grey, avocat montréalais bien connu et professeur de droit à McGill, qui était à l'époque président de l'Association des étudiants; Charles Gagnon, ancien militant; et Daniel Latouche, aujourd'hui professeur à l'INRS, devenu chargé de cours à McGill peu après la manifestation. Stanley Gray, organisateur de l'événement, qui était à l'époque chargé de cours à McGill, n'a pas pu être présent mais a fait lire une communication.

Julius Grey, dans son bilan, a noté que «McGill français existe aujourd'hui, en partie. J'enseigne en français 50 % du temps». Il a par contre souligné la réussite mitigée de la manifestation au point de vue social. «Ceux qui ont profité de la révolution de

l'après-guerre protègent maintenant leurs propres intérêts et les inégalités sociales sont plus grandes aujourd'hui que dans les années 70.» Julius Grey s'était opposé à l'époque aux demandes des manifestants, qu'il trouvait excessives.

Remises en question

Claude Ryan, comme plusieurs autres participants, a mis l'accent sur le contexte de l'époque. «où les remises en question ne cessaient de se multiplier». «En matière de langue, [la manifestation] fut pour plusieurs l'occasion de tracer une ligne de démarcation entre ce qui allait être possible et ce qui ne le serait pas.» Il s'est d'ailleurs réjoui de ce que McGill conserve une place de premier plan dans la famille des universités canadiennes, voire nord-américaines. «McGill demeure cependant, à tort ou à raison, une institution encore distante et peu familière», a-t-il par ailleurs souligné.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Slavica Bogdanov, une Serbe d'origine qui vit à Montréal depuis 20 ans.

Conflit au Kosovo

La communauté serbe ira manifester à Ottawa

À Montréal, citoyens serbes et albanais craignent pour leurs proches

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Horriifiée par les conséquences des bombardements qui ont touché, dit-elle, des hôpitaux et des écoles à Belgrade et dans les environs, la communauté serbe de Montréal a une fois de plus protesté hier soir contre les bombardements de l'OTAN en république yougoslave. «Nous voulons témoigner de notre grande tristesse. Nos familles sont en train de mourir», disait Slavica Bogdanov, une Serbe d'origine qui vit à Montréal depuis 20 ans. Réunis devant le consulat américain à Montréal, les Serbes ont aussi l'intention de se rendre à l'ambassade américaine d'Ottawa, samedi, au nom des leurs.

Mme Bogdanov a parlé de «grande colère face au gouvernement américain et à son attitude d'envahisseur». Mme Bogdanov est entrée en contact dans la soirée d'hier avec des membres de sa famille vivant à Belgrade. «Belgrade a été coupée d'eau cette nuit, il n'y a plus de points d'eau, dit-elle. Plusieurs hôpitaux ont été touchés. Il y a eu cinq villages complètement détruits, là où les gens étaient partis se réfugier. [...] Dès le début de la première sirène qui a retenti, ils ont dit aux gens de sortir calmement de la ville.» Elle a ajouté que la ligne a été coupée par des bombardements qui ont touché les lignes téléphoniques au moment où elle parlait avec ses proches.

Alex Siroka, pour sa part Albanais originaire du Kosovo, vit à Montréal depuis 12 ans. Pour lui, l'intervention de l'OTAN arrive plusieurs années trop tard, bien après que toute une série de massacres en ex-Yugoslavie ont eu lieu. «Je suis mal à l'aise, bien sûr. À cause des possibilités d'escalade du conflit, c'est le plus gros problème que je vois. [...] J'ai peur que

le conflit s'étende à la Bosnie ou à la Macédoine», dit-il. Pour les Albanais qui demeurent au Kosovo, la menace d'une riposte serbe est imminente. «Je crois que les Albanais sentent que les frappes de l'OTAN sont portées, pour eux, d'une mort rapide, alors que sans l'intervention de l'OTAN, ils étaient destinés à une mort lente», constate-t-il.

Pas une solution

Du côté serbe, Mme Bogdanov estime que la menace et l'agression ne sont pas la solution pour faire plier les Serbes. «C'est très facile de dire que nous sommes les agresseurs», ajoute-t-elle tout en reconnaissant que la Serbie aurait été à feu et à sang même sans l'intervention de l'OTAN. Au sujet des membres de sa famille, Mme Bogdanov a dit qu'ils étaient «complètement terrorisés», qu'ils avaient dû plier bagage à tout vitesse, sans pouvoir s'assurer qu'ils avaient suffisamment à manger. Selon elle, le conflit pourrait s'éterniser.

«On veut démontrer notre peine, notre grande peine face à ce qui se passe et notre grande colère face au gouvernement américain et à son attitude d'envahisseur», a-t-elle dit. On veut «montrer que c'est une tragédie impliquant des êtres humains, des femmes et des enfants».

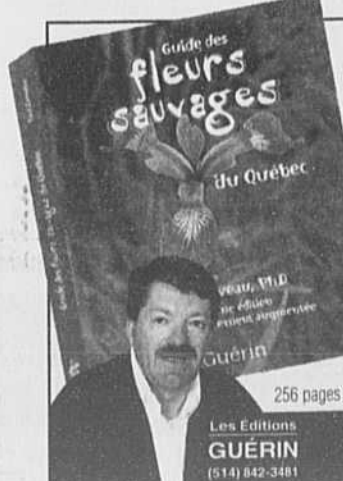
Selon elle, les Américains cherchent à établir «le nouvel ordre mondial». «Les Serbes ne sont pas prêts à signer, dit-elle. Quand on a subi une agression, ce n'est pas une façon d'obtenir la paix.»

«J'ai l'impression que le Canada a toujours suivi la politique américaine à cause de sa proximité et de ses intérêts», dit-elle.

On compte beaucoup plus de Serbes (environ 5000) dans une ville comme Montréal que d'Albanais, majoritaires au Kosovo et attaqués par les Serbes.

Les Serbes de Montréal se réunissent souvent à l'église serbe orthodoxe à Westmount.

«Les Serbes ne sont pas prêts à signer, dit-elle. Quand on a subi une agression, ce n'est pas une façon d'obtenir la paix»



Paul DARVEAU, Ph.D.

Guide des fleurs sauvages du Québec
Troisième édition revue et légèrement augmentée

Un livre pour herboriser.

256 pages - 15 \$

En vente dans toutes les librairies

Cri d'alarme de la FAO

Les poissons d'eau douce sont menacés

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les «réserves halieutiques continentales», c'est-à-dire les poissons d'eau douce que l'on trouve dans les plans d'eau de la plupart des continents de la planète, sont actuellement menacés par la dégradation croissante de l'environnement.

Tel est le cri d'alarme lancé hier par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui souligne que cette menace croissante touche «une des principales sources de nourriture et de protéines» de millions de personnes sur la planète.

Des espèces pas nécessairement comestibles

Selon les chiffres disponibles, il s'est capturé en 1997 quelque 7,7 millions de tonnes de poissons dans les lacs, rivières, étangs, mares et réservoirs. Cela correspond à 6 % de la productivité globale de ces plans d'eau, qu'on évalue annuellement à 122 millions de tonnes. Mais, d'une part, précise la FAO, toutes les espèces qui se reproduisent ne sont pas nécessairement comestibles et, d'autre part, les chiffres obtenus par l'organisme international ne sont sûrement pas précis ou exhaustifs «en raison du caractère dispersé et informel de bon nombre de pêcheries».

La Chine à elle seule récolte annuellement 1,8 million de tonnes de poissons d'eau douce.

La surexploitation des réserves halieutiques continentales n'est pas aussi menaçante, note la FAO, que

la détérioration de l'environnement attribuable à «l'industrialisation, l'urbanisation, la déforestation, la perte de biodiversité, la raréfaction et la détérioration de l'habitat aquatique, la modification des bassins hydrographiques et les pressions de toutes sortes exercées sur les bassins versants».

Un phénomène inquiétant

Selon le bilan de la FAO, «la dégradation des terres et des forêts, la perte de biodiversité, la rareté et la pollution de l'eau douce s'aggravent en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Perte de biodiversité et dégradation de l'habitat sont également signalées en Europe, dans la Communauté des États indépendants et dans les pays baltes. En Inde, en Chine et en Asie du Sud-Est, la pression exercée sur les bassins versants tend à s'intensifier, un phénomène inquiétant car ce sont les zones de production piscicoles continentales les plus importantes du monde».

La FAO estime que d'autres bassins sont moins dégradés mais affichent des signes précurseurs: 39 % des bassins fluviaux menacés à terme se trouvent en Afrique, 35 % en Asie et 26 % en Amérique latine.

Selon la FAO, les pays propriétaires de ces ressources, dont les pays nord-américains, doivent prendre conscience de la valeur de ces ressources et devraient faire une analyse coûts-bénéfices, pour eux-mêmes et le reste de la planète, avant d'autoriser des projets qui vont altérer leur productivité ou leur intégrité biologique.

L'Alliance des professeurs boycotte les conseils d'établissement

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

L'Alliance des professeurs de Montréal invite ses membres à boycotter les conseils d'établissement, instance symbolisant la décentralisation scolaire mise de l'avant par l'ex-ministre de l'Éducation Pauline Marois.

De plus, pour faire pression dans le cadre des négociations entourant le renouvellement de leur convention collective, une assemblée générale des enseignants montréalais a décidé, mercredi, de boycotter la remise du bulletin de la quatrième étape. Les enseignants transmettront verbalement aux parents la note de l'enfant mais éviteront de compléter les informations faisant partie du bulletin.

En invitant les enseignants qui siègent aux conseils d'établissement à boycotter cette instance, les enseignants remettent ni plus ni moins en question une réforme qu'ils ont pourtant acceptée l'an dernier, du bout des lèvres il faut le dire.

Leur colère vient du fait que les conditions de travail que le gouvernement leur demande d'accepter tradui-

sent elles aussi une décentralisation, à laquelle ils s'opposent depuis des années. Par exemple, au nom de l'autonomie des écoles, le projet du gouvernement permet à des écoles de ne pas respecter les ratios maître/élèves. Il permet aussi d'affecter un enseignant à un projet spécifique, en augmentant du même coup la charge des autres. De toutes ces différences, la présidente de l'Alliance, Monique Séguin, ne veut pas.

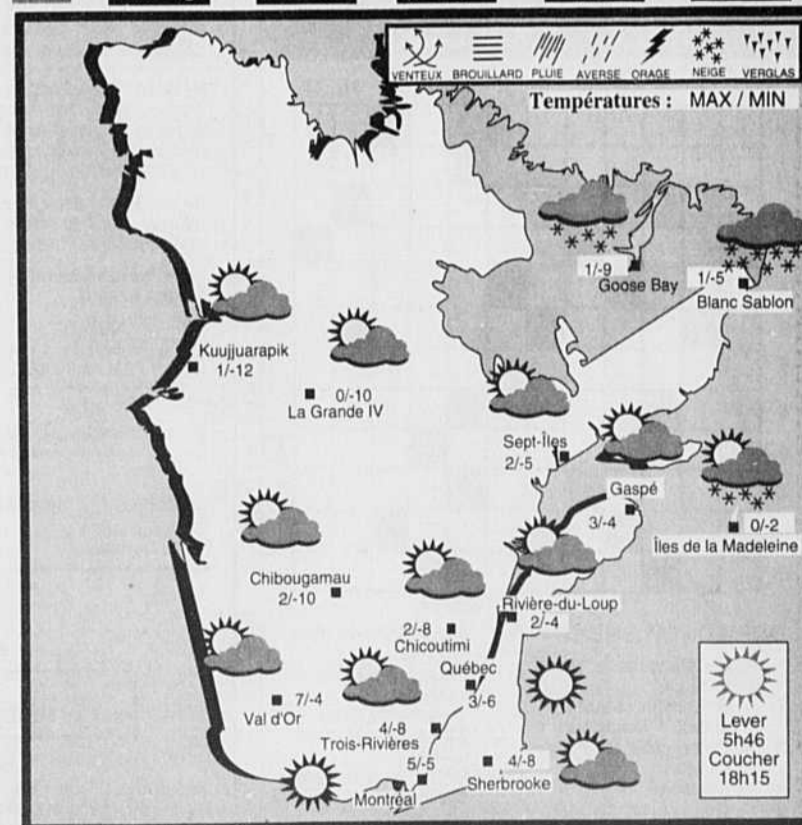
«Il y a des niveaux de décision qui ne peuvent se prendre au conseil d'établissement», résume Mme Séguin, dont les enseignants travaillent dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal.

Les conseils d'établissement sont généralement formés de 10 personnes dont la moitié sont des membres du personnel. L'instance est présidée par un parent. Cette nouvelle structure sera appelée à prendre des décisions importantes sur la vie de l'école.

Les enseignants de Montréal sont également outrés du fait que le projet de convention collective abandonne le critère de «capacité», qui permettait à un enseignant de géographie de ne pas se retrouver dans une classe de mathématiques.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 5	min -5	max 8	-1/11	-1/11



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 3	min -6	max 6	-2/7	-2/8

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 3	min -5	max 6	-1/10	0/10

Météo-Conseil

1 900 565-4455

Frais applicables

La météo à la source

Environnement Canada



Standard Life

Assemblée générale

La cent soixante-troisième assemblée générale de la compagnie aura lieu à la Standard Life House, 30 Lothian Road, Édimbourg (Écosse), le mardi 27 avril 1999, à 14 h 30.

Tout membre ayant le droit d'assister à l'assemblée et ayant droit de vote peut nommer un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée et y voter à sa place. Le fondé de pouvoir n'est pas tenu d'être un membre.

Sur ordre du Conseil d'administration
La secrétaire,
Marcia Campbell
Édimbourg, le 25 mars 1999

Les titulaires de contrats peuvent obtenir un exemplaire des Rapport annuel et comptes, ainsi que de l'ordre du jour de l'assemblée générale en composant le 1-888-841-6633 et en demandant le service des communications. Les membres ayant droit de vote peuvent procéder de la même manière pour se procurer des formulaires de procuration.

LES ACTUALITÉS

Frais de rédaction

Legault plaide pour un compromis

PAULE DES RIVIÈRES LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, François Legault, presse les étudiants et les recteurs de trouver un terrain d'entente dans le conflit entourant la hausse des frais de rédaction.

Mais M. Legault se demande s'il n'est pas excessif de faire passer ces frais de rédaction de 65 \$ à 560 \$ d'un seul coup. Il se demande aussi s'il ne serait pas possible d'accorder une session de grâce additionnelle aux étudiants avant que leurs frais ne soient majorés.

Violence à l'école

Laisser les enfants se chicaner en paix?

PAULE DES RIVIÈRES LE DEVOIR

Envoyez 400 enfants dans une cour d'école pendant 15 minutes, avec deux ballons «désoufflés», deux surveillants et, six pouces de neige collante. Mais ne vous attendez pas à ce que tout ce beau petit monde se côtoie avec des «merci» et des «il vous plaît», sans bousculade. Impossible.

violence dans la cour de l'école ne sont pas portés à l'attention des adultes, M. Pelletier a invité son auditoire à faire la différence entre la violence évitable et des gestes agressifs inévitables.

vent des gangs de jeunes qui flânent autour du commerce. Mais au-delà de cet appel au réalisme, M. Pelletier a mis son auditoire en garde contre certains pièges dans les interventions pour contrer la violence.

tions fréquentes des enseignants et directeurs d'école peuvent entraîner divers «détournements thérapeutiques» parce que des programmes mis en place ne sont pas repris l'année suivante.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES Édition du vendredi 2 avril 1999: les réservations doivent être faites le mercredi 31 mars avant 12h00

Avis public Ville de Montréal Service du greffe Règlement Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 8 mars 1999, a adopté le règlement suivant:

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CRÉANCES, NO 600-32-037219-989. DÉVELOPPEMENT JARELL. Partie demanderesse -vs- LES ATELIERS MAJOSA INC. ATT. M. RENÉ MARTIN. Partie défenderesse. Le 6ième jour de avril 1999 à 10h00, au 300, Bion, St-Ambroise, district de Sorel.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

Transports Québec Québec APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Contrat n° : 3910-98-GA01 et 3910-98-GA02 - Réaliser sur demande certaines étapes de préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour divers projets situés dans les M.R.C. Communauté urbaine de Québec, Portneuf, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CRÉANCES, NO 600-32-037219-989. DÉVELOPPEMENT JARELL. Partie demanderesse -vs- LES ATELIERS MAJOSA INC. ATT. M. RENÉ MARTIN. Partie défenderesse. Le 6ième jour de avril 1999 à 10h00, au 300, Bion, St-Ambroise, district de Sorel.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUCHAMPOIS COUR DU QUÉBEC Division des petites créances Le greffier de la Cour du Québec, Chambre Civile, Division des petites créances pour et au nom des requérants suivants:

CONTRAT N° : 3972-98-PD01 - Service de dépannage et de remorquage sur le territoire de Québec pour une période comprise entre le 1er juin 1999 et le 31 mai 2000 inclusivement sur les autoroutes 40, 73, 540, 740 et la route 175, dans les municipalités de Sainte-Foy, Québec, L'Anctienne-Lorette, Vanier, Charlesbourg, Saint-Nicolas et Saint-Romuald, M.R.C. Communauté urbaine de Québec et Les Chutes-de-la-Chaudière, circonscriptions électorales de Louis-Hébert, Jean-Talon, Vanier, La Peltrie, Charlesbourg et Les Chutes-de-la-Chaudière.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CRÉANCES, NO 600-32-037219-989. DÉVELOPPEMENT JARELL. Partie demanderesse -vs- LES ATELIERS MAJOSA INC. ATT. M. RENÉ MARTIN. Partie défenderesse. Le 6ième jour de avril 1999 à 10h00, au 300, Bion, St-Ambroise, district de Sorel.

MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 Qui prospecte le futur. — Cube.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ La Caisse centrale Desjardins du Québec AVIS est, par les présentes, donné que la Caisse centrale Desjardins du Québec (la «Caisse centrale») s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente session ou à la prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé afin de modifier certains dispositions de la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins (L.Q., 1989, chapitre 113) applicables à la Caisse centrale.

AVIS PUBLIC Ville de Montréal Service du greffe Dérogation mineure Conformément à l'article 524h de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil, à l'assemblée qui sera tenue le 12 avril 1999, à 19h, à l'hôtel de ville, étudiera la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé aux 4291 à 4293, rue Saint-Hubert, entre les rues Marie-Anne et Rachel.

HORIZONTELEMENT 3- Danse polynésienne. — Propre. 4- Versant à l'ombre. — Tique. 5- Thymus du veau. — Aboie. — Ampère-heure. 6- Sortie. — Champêtre. 7- Être ouvert. — Enduire de résine. 8- Affection d'origine syphilitique. — Scandium. 9- Enzyme. — Interjection. 10- Procédure de bannissement en vigueur à Syracuse (Antiq. gr.). 11- Ut. — Éminence. — Perdant. 12- Saison. — Il casse tout.

TRANSPORTS QUÉBEC AVIS IMPORTANT APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES MODIFICATIONS IMPORTANTES AU SYSTÈME DE REMISE DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES À compter du 1er avril 1999, le ministère des Transports du Québec utilise le système électronique d'appel d'offres MERX pour la publication des contrats de services auxiliaires, de services professionnels et de services de déneigement.

AVIS PUBLIC Ville de Montréal Service du greffe Usage conditionnel Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 14 avril 1999 à 9h, sera saisi de demandes d'autorisation pour exercer un usage conditionnel, pour les propriétés situées aux adresses suivantes, selon les dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1): - 100, rue McGill: occupation résidentielle d'une partie du rez-de-chaussée, perron, etc.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Embauche à la fonction publique

Québec comblera 1000 postes

En vue de combler environ un millier de postes vacants depuis des années à la fonction publique, Québec compte embaucher surtout des jeunes possédant un nombre minimal d'années d'expérience.

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Après plusieurs années de vaches maigres, le gouvernement du Québec a repris l'embauche depuis quelques mois et comblera d'ici au 31 mars de l'an prochain quelque 1000 postes laissés vacants dans les ministères et les organismes publics.

De ces 1000 emplois, 800 sont offerts aux conditions minimales d'embauche, c'est-à-dire que les exigences pour se porter candidat comportent un nombre minimal d'années d'expérience.

Ces exigences minimales devraient favoriser l'embauche de jeunes, a soutenu hier le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, en rendant publiques les prévisions budgétaires du gouvernement pour l'année 1999-2000.

«En plus d'assurer l'entrée d'une jeune relève, a dit M. Léonard, le recours

plus important au recrutement offre la possibilité d'obtenir une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de l'administration.»

Les emplois offerts sont très populaires. Des 800 postes offerts aux conditions minimales d'embauche, 200 sont des emplois d'analyste en informatique. Le concours pour ces postes vient de se terminer. Le gouvernement a reçu 1300 candidatures. 500 candidats se sont qualifiés.

Québec était également à la recherche de 30 professionnels des ressources humaines; il a reçu 3000 candidatures.

Le gouvernement est également à la recherche de 150 employés de bureau, 125 préposés aux renseignements (dont 70 à la Régie des rentes), une centaine de techniciens en informatique, vingt agents d'information et 150 professionnels dans des postes variés, allant de

l'économiste au bibliothécaire.

La reprise de l'embauche s'est amorcée il y a quelque temps. Au cours de l'année financière qui se termine, 600 postes ont été comblés.

Pas de nouveaux emplois

La différence depuis deux ans, a expliqué au *Devoir* le directeur de la dotation au secrétariat du Conseil du trésor, Richard Tanguay, c'est que les postes qui deviennent vacants ne sont plus abolis. M. Tanguay prévoit que le renouvellement de la fonction publique ne fait que commencer parce que, dit-il, d'ici dix ans, un groupe significatif de fonctionnaires vont prendre leur retraite.

M. Léonard a précisé que les postes qui sont ouverts ne sont pas de nouveaux emplois. Il s'agit plutôt de postes qui sont libérés par attrition, mises à la retraite ou départs volontaires.

L'effectif autorisé pour l'ensemble de la fonction publique pour l'année 1999-2000 ne comporte que 65 postes équivalents à temps complet de plus dans la fonction publique que pour l'année qui se termine, soit 56 219 postes contre 56 154 en 1998-99.

L'effectif de la fonction publique est passé de 62 000 à 56 000 employés au cours des dix dernières années.

Le ministre Léonard a également annoncé qu'il ajoutait 12,8 millions au programme de stages de deux ans pour jeunes diplômés du cégep et de l'université, lancé l'année dernière pour augmenter la présence des jeunes dans la fonction publique. Dès cette année, 215 stagiaires s'ajoutent aux 430 déjà prévus d'ici 2002.

Ces mesures ne concernent que la fonction publique comme telle et s'ajoutent aux annonces faites ces derniers jours par les ministres de la Santé et de l'Éducation. Pauline Marois a annoncé le 11 mars que les 160 millions investis dans le réseau de la santé et des services sociaux permettrait la création de quelque 2250 postes, qui s'ajoutent aux 1650 postes créés depuis juin dernier. François Legault a annoncé le 12 mars que l'ajout de 13,5 millions pour les élèves en difficulté d'apprentissage permettrait aux commissions scolaires d'embaucher près de 400 personnes-ressources comme des psychologues, des orthophonistes ou des techniciens en éducation spécialisée.

Le conseil national du PQ est reporté

La belle-mère de Bouchard est très malade

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Convoquée pour la fin de semaine à Montréal, la réunion des membres du conseil national du Parti québécois a été reportée en avril.

Premier ministre et président du parti, M. Bouchard accompagne en Californie son épouse Audrey Best, dont la mère est gravement malade.

Étant donné que M. Bouchard tenait absolument à participer à ce conseil national, la réunion du week-end a été annulée. Le vice-président du parti, Fabien Béchar, a réuni hier les membres de l'exécutif national pour fixer de nouvelles échéances. Les dates du 10 et du 24 avril ont été retenues comme hypothèses, jusqu'à ce que l'on vérifie les disponibilités hôtelières.

Le fait que le premier ministre tienne absolument à ce que le prochain conseil national n'ait pas lieu sans sa présence témoigne de l'importance de la réunion.

Plusieurs des questions qui doivent y être débattues sont porteuses de tensions et pourraient susciter des turbulences. En exprimant le vœu de participer à tout prix à ce conseil national, M. Bouchard laisse croire qu'il veut s'assurer de ne pas perdre le contrôle des troupes.

Plusieurs des questions qui doivent y être débattues sont porteuses de tensions et pourraient susciter des turbulences. En exprimant le vœu de participer à tout prix à ce conseil national, M. Bouchard laisse croire qu'il veut s'assurer de ne pas perdre le contrôle des troupes.

A moins qu'il prépare une intervention capitale dans le processus de redéfinition de l'option souverainiste du PQ. Quoi qu'il en soit, les militants des comités et des régions auront une ou deux semaines de plus pour se préparer à défendre les résolutions qu'ils ont acheminées au secrétariat central, notamment:

- de prévoir, dans la Loi sur l'instruction publique, le remplacement de l'enseignement confessionnel des religions catholique et protestante par un programme d'initiation culturelle au phénomène religieux;
- de faire en sorte que la Charte de la langue française ait toujours prédominance sur les autres lois québécoises;
- que le gouvernement expurge de la loi 142 les dispositions concernant la langue anglaise «puisque de telles dispositions viennent inutilement en conflit avec la Charte de la langue française, qui protège et garantit les droits et privilèges de la minorité anglophone depuis 1977»;
- que le gouvernement renonce à adopter des programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en anglais;
- que l'on redonne à Jacques Parizeau l'accès à sa limousine et à son garde du corps;
- que le conseil national crée un comité ayant pour mandat de rédiger un document de travail sur les principes de base devant guider les auteurs de la future Constitution d'un Québec souverain.

La direction du parti a fixé à trois millions de dollars l'objectif de la campagne de financement qui s'amorce. Dans le passé, 60 % des sommes recueillies allaient au secrétariat national et 40 % aux comités. Le nouveau partage suggéré par l'exécutif national ferait que 56,25 % iraient au central, 25 % au fonds de promotion de la souveraineté et 18,75 % aux 125 associations de comités. Voilà qui ne fait pas l'affaire de tous et qui pourrait animer les délibérations.

Main-d'œuvre

Le débat s'envenime

Québec (PC) — La mécontente qui oppose actuellement le Québec à l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre pourrait dégénérer en conflit ouvert si une entente n'est pas conclue d'ici une semaine.

Le gouvernement de Mike Harris menace d'imposer diverses restrictions aux travailleurs québécois œuvrant en Ontario et aux entreprises québécoises qui y font des affaires, et ce, à compter du 1^{er} avril prochain. L'Outaouais pourrait être durement touché si l'Ontario passe à l'action.

Le gouvernement du Québec tentait hier de calmer le jeu et demandait à sa voisine de faire preuve de souplesse dans ce dossier.

«Le Québec a fait beaucoup de compromis dans ce dossier-là, il nous faut nous assurer, à ce moment-ci, que l'Ontario est prête à faire son bout de chemin, a déclaré hier la ministre du Travail, Diane Lemieux.

Assurance-médicaments

Un surplus de 5,6 millions

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Après avoir enregistré un déficit de 14,7 millions de dollars au Fonds de l'assurance-médicaments pour l'année qui se termine, Québec prévoit de réaliser un surplus de 5,6 millions de dollars au cours de l'année qui vient, a-t-on appris hier à l'occasion du dépôt des prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année 1999-2000.

Pour l'année qui commence, le ministère de la Santé prévoit que les revenus du régime, soit la somme des primes payées par les assurés qui ne sont pas déjà couverts par une assurance collective privée, s'éleveront à 270 millions de dollars. Ces revenus sont en hausse de 33 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique, selon le ministère de la Santé, par deux facteurs: l'impact de la croissance économique et l'augmentation du nombre d'adhérents.

Il faut se rappeler que la prime annuelle payée par les assurés varie en fonction de leurs revenus, pour atteindre un maximum de 176 \$ par année. Les assistés sociaux sont exemptés du paiement de la prime. Or la croissance économique enregistrée au Québec a pour effet de réduire le nombre de familles recevant de l'aide sociale et de favoriser la hausse des revenus de certains ménages.

Les familles qui quittent l'aide sociale commencent dès lors à payer la prime annuelle tandis que plusieurs ménages dont le revenu augmente paient une prime plus élevée. Ces deux phénomènes ont pour effet d'augmenter les revenus du fonds.

L'augmentation du nombre d'adhérents s'expliquerait d'autre part, dit-on au ministère de la Santé, par le fait que certains régimes collectifs qui étaient en vigueur prennent fin et ne sont pas renouvelés par les groupes d'employés concernés. Cela a pour effet que ces employés, qui étaient auparavant couverts par des régimes privés, adhèrent obligatoirement au régime public. Au lieu de payer leur prime annuelle à une compagnie d'assurances, ils la paient à la Régie de l'assurance-maladie du Québec au moment de faire leur déclaration annuelle de revenu.

Comme il s'agit d'un programme assez récent, le ministère a eu un peu de mal à en établir les prévisions budgétaires avec certitude. Cela s'explique entre autres par la difficulté à établir au départ le nombre de personnes assurées.

Le nombre d'adhérents à la portion du régime de l'assu-

rance-médicaments gérée par la RAMQ s'élève aujourd'hui à près de 1,5 million. Au moment de mettre le régime en œuvre, le 1^{er} janvier 1997, le ministère avait prévu qu'il n'y aurait que 1,1 million d'assurés couverts par la RAMQ, incluant les assistés sociaux, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes non couvertes par un régime collectif.

Si le nombre d'adhérents augmente en même temps que les revenus du fonds, les dépenses augmentent elles aussi. Les dépenses totales pour l'année 1997-98 se sont établies à 177,6 millions; pour l'année 1998-99, elles ont bondi à 237 millions et on prévoit qu'elles atteindront 264,7 millions en 1999-2000.

Ces hausses s'expliquent en partie par l'augmentation du nombre d'adhérents mais surtout, explique-t-on au ministère de la Santé, par la hausse continue du coût des médicaments. Les médicaments sont de plus en plus utilisés, y compris afin d'éviter des hospitalisations et des interventions chirurgicales. Les nouveaux produits mis sur le marché, plus perfectionnés, plus efficaces, sont aussi plus coûteux.

La Régie de l'assurance-maladie avait prévu un déficit de 16 millions pour l'assurance-médicaments en 1998-99. Ce déficit s'est établi finalement à 14,7 millions de dollars.

Lorsque, l'été dernier, le public a appris que le régime allait connaître un déficit, certains spécialistes ont immédiatement présumé qu'il faudrait augmenter les primes pour assurer la santé financière du régime.

Pour le moment, il n'est pas question d'augmenter les primes et les prévisions de revenus inscrites au livre des crédits ne comportent pas d'augmentation de primes. Il faut se souvenir qu'en campagne électorale, le premier ministre Lucien Bouchard avait même évoqué la possibilité de revenir à la gratuité des médicaments pour certaines catégories d'assurés. Il avait abordé cette question lorsque la version préliminaire d'un rapport de recherche (dont la version finale est publiée aujourd'hui) indiquait que le nouveau régime d'assurance-médicaments pouvait être la cause de la diminution de la consommation de médicaments, laquelle aurait pu avoir causé la mort de quelque 120 personnes.

La Loi sur l'assurance-médicaments prévoit une révision complète du régime après trois ans d'existence. Cette révision est en cours au sein du ministère de la Santé. L'année dernière, l'opposition libérale avait réclamé une commission parlementaire à ce sujet.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Centre Sportif St-Eustache Inc. CENTRE SPORTIF ST-EUSTACHE INC. 300, boul. Terry Fox Saint-Eustache (Québec) J7P 5C6 Dossier: 997-577	1 Bar dans centre sportif	300, boul. Terry Fox Saint-Eustache (Québec) J7P 5C6
Thanh Levan, Thien Nguyen Huu LA MERVEILLE D'ASIE 2105, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M 4M2 Dossier: 1128-487	1 Restaurant pour servir	2107, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M 4M2
2946-7453 Québec Inc. CRÉPERIE CONCORDE 2045, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E8 Dossier: 1169-622	Addition de 1 Bar avec spectacles sans nudité	2045, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E8
174780 Canada Inc. LE LIVING ROOM CLUB 3451, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T6 Dossier: 1219-237	Addition de spectacles sans nudité dans 1 Bar sur terrasse	3451, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T6
3478319 Canada Inc. RESTAURANT D'AVERSA 700, rue de la Gauchetière Ouest, #R5 Montréal (Québec) H4B 4L1 Dossier: 1223-601	1 Restaurant pour vendre spectacles sans nudité sur terrasse (suite à cession)	700, rue de la Gauchetière Ouest, #R5 Montréal (Québec) H4B 4L1
Resto Bar Red-Eye Inc. RESTO BAR RED-EYE 1909, Boul. de Biola Laval (Québec) H7E 1P6 Dossier: 1283-068	1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	2199, Boul. de Biola Laval (Québec) H7E 1P6
Sylvain Boudreau et Chantal Rataelle Lafrance NJART CAFE 3780, rue Wellington Verdun (Québec) H4G 1T3 Dossier: 1596-519	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité sur terrasse	3780, rue Wellington Verdun (Québec) H4G 1T9
9069-8408 Québec Inc. BELLA NOTTE RESTAURANT 756, boul. Curé Labelle Laval (Québec) H7V 2V2 Dossier: 1596-881	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	756, boul. Curé Labelle Laval (Québec) H7V 2V2
City Wide Electronique Inc. BAR 6012, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L7 Dossier: 1597-541	1 Bar	6012, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L7
L'Info Maniac Café Inc. L'INFO MANIAC CAFE INC. 2, rue Blainville Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1W9 Dossier: 1597-566	Changement d'endroit d'exploitation de 1 Bar	2, rue Blainville Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1W9
Jus d'Or Inc. SCHMITZEL ENR 921, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 4S8 Dossier: 1597-764	1 Bar	921, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 4S8
Donald Whiby RECEPTION TABLES TOURNANTES 4255, rue de Courville Montréal (Québec) H3S 1C3 Dossier: 1597-772	Changement d'endroit d'exploitation de 1 Restaurant pour vendre	4255, rue de Courville Montréal (Québec) H3S 1C3
Café de Choix J.L. Inc. LA TABATIERE D'OR 210, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H2Y 1T3 Dossier: 1597-889	1 Restaurant pour vendre	210, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H2Y 1T3
Interbrew Canada Inc. A/S: Me Patrick Buchholz LAVERY, DE BILLY SNC 1, place Ville-Marie, bureau 4000 Montréal (Québec) H3B 4M4	Permis d'entrepot (bière) pour les fins de l'agent	2505, rue Lapierre LaSalle (Québec) H8M 1B7
Interbrew Canada Inc. A/S: Me Patrick Buchholz LAVERY, DE BILLY SNC 1, place Ville-Marie, bureau 4000 Montréal (Québec) H3B 4M4	Permis d'entrepot (bière) pour les fins de l'agent	2525, rue Lapierre LaSalle (Québec) H8M 1B7
Les Immeubles Shaughnessy Village Inc. HOTEL DU FORT 1390, rue Du Fort Montréal (Québec) H3H 2R7 Dossier: 947-408	Addition de mini-bars	1390, rue Du Fort Montréal (Québec) H3H 2R7



Grand prix de l'Académie française

Venez rencontrer Anne Wiazemsky au stand Gallimard du Salon du livre de l'Outaouais

le vendredi 26 mars de 18h00 à 19h00
le samedi 27 mars de 12h30 à 13h30
le dimanche 28 mars de 13h00 à 14h00

Un récit émouvant par la descendante d'une famille de princes russes emportée par la révolution d'octobre.

GALLIMARD

UNE POIGNÉE DE GENS

ANNE WIAZEMSKY

Explorez, découvrez les richesses du St-Laurent
ÉCO-CROISIÈRES 5 À 8 JOURS
 Îles Mingan, Anticosti,
 Basse Côte-Nord, Saguenay, Gaspésie

www.ecomertours.com/francais
 1-888-724-TOUR - 418-724-6227 (local)

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

KPMG se joint à Arthur Andersen

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'industrie de la comptabilité au Canada a été fortement secouée hier. Dans un geste-surprise, KPMG Canada a annoncé un changement d'allégeance pour fusionner avec le bureau canadien d'Arthur Andersen et se joindre au réseau mondial de ce cabinet. Chez KPMG International, qui perd son antenne canadienne, on n'a pas été tendre en commentant cette désaffection. Chez Raymond Chabot Grant Thornton, qui poursuivait des discussions de regroupement avec Arthur Andersen au Québec, on est demeuré bouche bée.

«J'ai discuté avec Serge Saucier et la direction ne fera aucun commentaire à ce stade-ci», s'est contentée de dire la porte-parole de Raymond Chabot Grant Thornton, Sylvia Preziosi. C'est à la fin de janvier dernier que Raymond Chabot confirmait discuter fusion avec Malette Maheu/Arthur Andersen, respectivement numéro un et numéro trois au Québec dans l'industrie des services d'experts comptables. «Nous avions suspendu les négociations avec Raymond Chabot en raison de la transaction en cours. Je dis bien suspendu, et non interrompu», a précisé hier Roger Desrosiers, associé directeur général pour le Québec, Arthur Andersen.

Pour Jacques Gauthier, associé directeur pour le Québec à KPMG, «il faut nous donner le temps de digérer [la transaction annoncée hier] et réévaluer la situation dans son ensemble. Mais nous faisons preuve d'ouverture d'esprit. Nous sommes ouverts à l'idée de faire l'exercice [d'évaluer un rapprochement avec Raymond Chabot].»

Le scénario de fusion annoncé hier ne comprend que les activités canadiennes des deux réseaux mondiaux de cabinets. KPMG Canada entend ainsi fusionner avec le bureau canadien d'Arthur Andersen et se joindre à Ar-

thur Andersen Worldwide. Ce scénario, qui demeure soumis à l'acceptation des associés respectifs, vise à créer le plus grand cabinet de services professionnels au Canada, avec un chiffre d'affaires de 900 millions et un effectif de 6000 personnes. Au Québec, ce regroupement devrait générer un chiffre d'affaires de 140 millions et abriter un effectif de 1200 personnes.

KPMG Canada se retrouve, du coup, impliquée dans un deuxième scénario de fusion en un peu plus d'un an. En février 1998, le cabinet annonçait son impossibilité à conclure une alliance mondiale avec Ernst & Young. «Tout allait bien au niveau canadien, mais c'est à l'échelle mondiale que le projet a avorté. Plus on avançait dans les discussions, plus les différences de philosophie ressortaient», a expliqué Jacques Gauthier.

Quant au changement d'allégeance, le président et chef de la direction de KPMG Canada, Spencer Lanthier, a souligné que, «bien que KPMG International ait lancé un programme de restructuration d'envergure mondiale, l'an dernier, nous avions des inquiétudes quant aux coûts élevés de la réorganisation et quant au nombre d'années nécessaires pour la mener à terme.»

Reagissant à cette désaffection, le président du conseil de KPMG International, Colin M. Sharman a mentionné que le réseau canadien était le moins rentable, sur la base du revenu net par associé, de tous les membres de KPMG en Amérique du Nord et du Sud. Il a attribué cette décision de passer au sein d'Arthur Andersen à l'incapacité du réseau canadien à rebâtir ses activités l'an dernier. Il a également qualifié ce geste de «conséquence à la lourde obligation inhérente au sous-financement du régime de pension du Canada.»

M. Sharman va mener des discussions avec les personnes clés parmi les associés canadiens afin de s'assurer que «la portion la plus respectée et valable» demeure au sein de KPMG International.

Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Québec est incité à faire entendre sa voix

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Québec — Le gouvernement du Québec, qui demande à participer directement au débat culturel dans les instances internationales, en serait-il arriver à demander le même statut pour l'agriculture? Pas tout à fait, mais presque. La question a fait l'objet de diverses interventions au Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire hier à Québec.

Marcel Ostiguy, président-directeur général d'Aliments Carrière, un important transformateur de la région du Richelieu, a en quelque sorte mis le feu à la mèche en se disant fort surpris qu'on ne parle pas des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans cette réunion qui regroupait tous les directeurs majeurs de cette industrie au Québec. Il a soutenu qu'on devait développer une position commune forte.

Bernard Landry, le ministre de l'Économie et des Finances, n'a pas tardé à servir une réponse on ne peut plus souverainiste. «Nous sommes sur un pied de guerre. Nous nous préparons dans tous les domaines, y compris l'agriculture, en prévision des négociations de l'OMC. Je demande à M. Ostiguy de m'appuyer lorsque je demande une voix directe à l'OMC. Le Québec est la 15^e économie du monde et il ne peut pas aller parler en son nom à l'OMC.»

Puis, ce fut au tour du premier ministre Lucien Bouchard d'intervenir. Il a mentionné qu'il fallait se battre pour se battre, c'est-à-dire convaincre Ottawa de bien défendre les intérêts du Québec et qu'en ce sens il était important de parler d'une seule voix au Québec, sinon les intérêts québécois risquaient d'être dilués dans la position canadienne.

Siège d'observateur

Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles, a ensuite déclaré aux journalistes qu'il serait bon que le Québec ait un siège d'observateur au sein de la délégation fédérale qui aura à négocier dans la prochaine ronde de l'OMC. Jusqu'à maintenant, le Québec, comme les autres provinces, est invité à exprimer son point de vue. Une grande réunion en ce sens aura d'ailleurs lieu en avril à Ottawa. Mais qu'arrive-t-il après, à la table des négociations, se demande M. Pellerin. Peut-être le négociateur fédéral ne dit pas toujours ce que le Québec demande.

Le président de l'UPA souligne par ailleurs que la Communauté européenne vient d'approuver le contingentement agricole jusqu'en 2006 et que le Canada devrait se rapprocher d'une position semblable, qui convient par ailleurs fort bien à l'UPA. Le Canada fait toujours partie du groupe de Cairns, lequel adopte généralement des positions très conservatrices et regroupe des pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie. Ce fut nettement le cas lors des négociations de l'Uruguay Round.

M. Pellerin a tenu aussi à mentionner qu'il ne veut pas dire que le Québec est vraiment mal servi présentement, mais qu'il doit s'assurer que le dossier du Québec soit vraiment «sur le dessus de la pile.»

Les choses n'en sont toutefois pas restées là, puisque dans un point de presse les journalistes sont revenus à la charge en demandant de plus amples explications au premier ministre.

M. Bouchard a précisé qu'il ne fallait pas voir là une offensive, mais qu'il fallait s'asseoir avec le vis-à-vis fédéral pour voir comment la position du Québec serait articulée dans celle du Ca-

nada. Le Québec, a-t-il poursuivi, ne demande pas une place à la table des négociations, comme il le fait dans le cas de la culture. Tout de même, le premier ministre ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas alternance à la table pour un représentant du Québec ou de l'Ouest à côté du négociateur fédéral. D'autres pays le font, avance-t-il.

M. Bouchard a néanmoins ajouté qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. «Il n'y a rien de machiavélique là-dedans, c'est une question de bon sens», a encore lancé le premier ministre à qui des journalistes ont ensuite demandé si son gouvernement avait désormais l'intention de demander une participation dans toutes les conférences internationales auxquelles le gouvernement canadien est invité. Il a répondu non. Il le fera seulement dans les domaines où il y a des intérêts très importants.

Dans des déclarations de corridor, M. Ostiguy a tenu à dire que son intention n'était pas de soulever un débat politique, mais simplement de faire valoir que l'industrie agroalimentaire est très importante au Québec et que les négociations de l'OMC le seront aussi, d'où cette image que tout le monde comprendra au Québec: «Il faut être sur la patinoire, pas sur la bande. Il faut avoir un esprit de conquérant.»

Pour illustrer l'importance des négociations à venir, il a mentionné qu'il y a sur les légumes (dont il est un transformateur) un tarif douanier de 21 à 23 % en Europe, ce qui est une entrave aux importations. L'Europe exporte pour 500 millions par année au Québec, alors que le Québec exporte pour 200 millions en Europe. Selon lui, une grande partie de cet écart provient des ventes de vin. Au fait, n'a-t-on pas dit déjà que la SAQ pourrait faire partie des prochaines négociations?

EN BREF

L'industrie du papier journal va rondement

(PC) — L'industrie canadienne du papier journal a produit à 98 % de sa capacité en février, comparativement à 91 % pour le mois correspondant, un an plus tôt, alors que se déroulait une grève dans l'Ouest canadien. Les envois totaux ont augmenté de 1,1 % par rapport à la même période en 1998. Les ventes au Canada ont légèrement diminué, de 0,9 %, alors qu'elles ont progressé de 0,2 % aux États-Unis et de 4,5 % dans les marchés outre-mer. À la fin de février, les stocks de papier journal des usines canadiennes s'élevaient à 428 000 tonnes, en hausse de 17 000 tonnes par rapport au mois précédent.

Le Fonds investit dans TAC

(Le Devoir) — Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) a investi 1,1 million dans le Groupe TAC afin de permettre à l'entreprise de poursuivre son expansion au Canada et aux États-Unis. «Le Groupe TAC exploite deux entreprises situées à Sherbrooke et dont les activités et les marchés sont différents. Il s'agit d'Agence Québec Plus, qui possède les droits exclusifs de distribution de chaussures, vêtements et accessoires sportifs Asics pour l'est du Canada, et de Tsunami International, qui conçoit, fabrique et met en marché les vêtements de plein air Tsunami au Canada et aux États-Unis», a résumé Denis Cusseau, président du Groupe TAC. En tout, ces deux entreprises comptent maintenant près de 95 employés.

Un hôtel de 32 millions à Tremblant

(PC) — La chaîne hôtelière Westin s'associe avec Intrawest pour l'établissement d'un hôtel-condominium de 32 millions de dollars au centre de villégiature Tremblant. Il s'agira d'un établissement luxueux, un des rares au Québec à obtenir la cote «quatre diamants». Le Westin Resort Tremblant, qui sera construit au cœur du centre de villégiature Tremblant, comprendra 126 unités. Il devrait être inauguré en juin 2000. Le Westin Resort Tremblant suscitera déjà un engouement marqué: pas moins de 200 personnes se seraient déjà montrées intéressées à faire l'acquisition d'une propriété. Le nouvel hôtel de six étages devrait employer une centaine de personnes.

La fusion du CN avec Illinois Central est autorisée

(PC) — Le CN a obtenu hier l'autorisation de la Régie des transports de surface des États-Unis pour fusionner avec Illinois Central Corporation (IC), une transaction évaluée à 2,4 milliards \$ US. Après avoir examiné le projet du CN pendant plusieurs mois, la régie américaine a décidé de l'accueillir favorablement, moyennant certaines conditions mineures. Les réseaux ferroviaires regroupés offriront un parcours de 30 000 kilomètres qui s'étendra de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, jusqu'à Halifax, et se dirigera ensuite vers le sud jusqu'à La Nouvelle-Orléans. La compagnie fusionnée a également conclu une entente avec la Kansas City Southern Railway Company, qui lui permettra de se rendre par rail jusqu'au centre du Mexique. L'organisme de réglementation de Washington s'est dit d'accord avec les arguments du CN, qui assurait que la fusion allait accroître la concurrence dans le corridor entre la frontière canadienne et le golfe du Mexique.

Les entreprises découvrent Internet

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Environ 80 % des moyennes et grandes entreprises du Québec seront présentes sur le Web au début de 2000, une hausse de plus du tiers en un an, et le nombre de sociétés québécoises qui feront du commerce électronique, une activité encore embryonnaire, fera plus que doubler pour atteindre 200.

Ce sont là quelques résultats de l'étude Cybermarketing Québec 1999 réalisée par ScienceTech Communications et commandité par Bell Canada, Intellia, TMI et le gouvernement du Québec.

L'étude met en relief de fortes augmentations dans l'utilisation d'Internet par les entreprises québécoises qui comptent plus de 100 employés, l'objet de l'étude, et une plus grande intégration des possibilités de ce réseau dans leurs activités. Mais à la fin de 1999, le Québec dépassera à peine la situation qui existait aux États-Unis il y a deux ans, estime le consultant Jean-Guy Rens, de ScienceTech. «Dans la cyberéconomie, il y a un risque de découplage entre les États-Unis, qui font des pas de géant, et le reste du monde, le Canada et l'Europe y compris», dit M. Rens.

Au moment où l'étude a été réalisée, entre novembre 1998 et janvier 1999, 60 % des moyennes et grandes entreprises québécoises avaient pignon sur le Web. Un fort boom dans la création de sites Web est à prévoir en 1999, souligne l'étude, puisque 55 % des entreprises qui ne sont pas présentes sur le

Web déclarent vouloir se doter d'un site en 1999. Les entreprises qui disposent déjà de leur site Web y ont consacré globalement 75 millions et elles comptent investir collectivement 20 millions pour renouveler ces sites, un tiers de plus que l'an dernier. Les trois quarts des sites sont bilingues français-anglais tandis que 14 % des sites sont unilingues anglais, ce qui semble défier la législation linguistique, notent les auteurs de l'étude.

Bien que plus de la moitié des entreprises sondées disent qu'elles font du commerce électronique, il s'agit en réalité, dans la majeure partie des cas, d'activités de soutien aux ventes assimilables à la promotion ou à la publicité. ScienceTech a identifié environ 80 entreprises qui font du véritable commerce électronique avec paiement en ligne. De ce nombre, seulement dix sociétés, souvent très petites, sont des entreprises virtuelles dont l'unique place d'affaires est sur le Web. «Ce qui manque au Québec, c'est un modèle économique pour le commerce électronique», estime Jean-Guy Rens, qui rappelle, toutefois, que même les grands sites transactionnels américains tel Amazon.com ne sont toujours pas rentables. «Aux États-Unis, il n'y a pas de modèle économique dominant.»

«Les Américains ont inventé leurs succès stories. Et contrairement à leur réputation, ils investissent à long terme. Le Québec a besoin de ses propres succès stories et elles existent. Mais on ne parle que des sites américains qui sont bien documentés», fait remarquer Jean-Guy Rens.

Différend sur le règlement des camionneurs de Métro-Richelieu

La CSN contre-attaque en mettant Grey et Fleury en demeure

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

À la suite du «désistement massif» de camionneurs d'une requête visant à annuler le règlement intervenu après la victoire contre Métro-Richelieu, la CSN intente des mises en demeure contre l'avocat Julius Grey «pour manquements professionnels» et contre l'ancien syndicaliste Réjean Fleury, «le principal instigateur de ce mouvement de contestation».

La CSN, qui rendra public aujourd'hui le contenu de ces mises en demeure, exige que MM. Grey et Fleury se rétractent, c'est-à-dire qu'ils retirent la requête qu'ils ont déposée récemment au Tribunal du travail, sinon la centrale menace de les poursuivre.

Reprochant au syndicat CSN et à l'arbitre de ne pas avoir «fait leur job», M. Fleury avait déposé récemment, au nom de 68 camionneurs, une requête au Tribunal du travail pour invalider le règlement estimé à 23 millions de dollars, qui contenait le versement rétroactif des salaires, des

intérêts des cotisations à la caisse de retraite, des frais médicaux ainsi que les indemnités.

S'opposant au dédommagement uniforme qui accordait 10 000 \$ à tous les camionneurs congédiés en 1993, M. Fleury voulait que le Tribunal «ordonne au syndicat de retourner devant l'arbitre et de faire le travail qui n'a pas été fait». Précisément, M. Fleury voulait «que chaque cas soit présenté à un arbitre», qui devait ensuite trancher.

La CSN a décidé d'entreprendre ces recours après avoir découvert, à la suite d'une enquête, que plusieurs camionneurs avaient «été induits en erreur» par MM. Grey et Fleury.

Selon la centrale, des camionneurs n'auraient jamais lu la requête. Par conséquent, plusieurs d'entre eux n'étaient tout simplement pas au courant qu'il était question d'annuler le règlement intervenu entre le syndicat CSN et Métro-Richelieu. Beaucoup de camionneurs se sont d'ailleurs désistés de la requête après avoir eu vent de son contenu. De plus, soutient la CSN, «la plupart» des camionneurs n'auraient même pas rencontré M. Grey avant le dépôt de la requête.

Principaux éléments des Rapport annuel et comptes de la Standard Life

Une autre année de croissance et de progrès considérables

- L'actif sous gestion du Groupe affiche une croissance de presque 8 milliards £, ce qui le porte à plus de 64 milliards £.
- Standard & Poor's et Moody's ont, encore une fois, reconnu la solidité financière de la Standard Life en lui attribuant la cote la plus élevée qui soit, la cote Triple A.
- Le revenu-primés des affaires nouvelles a augmenté dans tous les pays où le Groupe exerce des activités, à savoir le Royaume-Uni, la République d'Irlande, l'Espagne et l'Allemagne.
- Au Canada, les affaires nouvelles ont franchi le cap des 2 milliards \$, et la part de marché dépasse les 7 %.

- La Standard Life Bank a connu une croissance exceptionnelle en attirant, durant sa première année d'exploitation, des dépôts totalisant 1,6 milliard £.

- Nous avons mis sur pied Investissements Standard Life : nous comptons afficher une présence de premier plan sur le marché de la gestion de portefeuille.

- Nous poursuivons nos efforts en vue d'établir une exploitation fructueuse en Inde et en République populaire de Chine.

Les titulaires de contrats peuvent obtenir un exemplaire des Rapport annuel et comptes, ainsi que de l'ordre du jour de l'assemblée générale en composant le 1-888-841-6633 et en demandant le service des communications. Les membres ayant droit de vote peuvent procéder de la même manière pour se procurer des formulaires de procuration.

La Compagnie d'assurance Standard Life* est une mutuelle constituée en société en Écosse (sous le numéro SZ4). Siège social : Standard Life House, 30 Lothian Road, Edimbourg, EH1 2DH. Téléphone : (0131) 225-2552.

Le Groupe Standard Life comprend Standard Life Pension Funds Limited†, Standard Life Trust Management Limited†, Standard Life Investments (Mutual Funds) Limited†.

* Régie par la Personal Investment Authority
 † Régie par IMRO
 http://www.standardlife.com



LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahadé, Belgique, Bermudes, Brésil, Caraïbes, Chili, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis, Europe, France, Grèce, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Rép. tchèque, Rép. dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Ukraine, Venezuela.

Le président de la Bourse de Toronto prône la fusion

LE DEVOIR ET PRESSE CANADIENNE

Il est fort possible que les trois marchés financiers spécialisés qui ont été créés lors de la réorganisation récente soient éventuellement fusionnés, soutient le président de la Bourse de Toronto, Rowland Fleming, qui continue à défendre l'idée d'un seul marché canadien des valeurs, avec des bureaux régionaux.

Selon les modifications qui ont été annoncées la semaine dernière, la Bourse de Montréal s'occupe désormais de tous les produits dérivés, la Bourse de Toronto se consacrera aux grandes entreprises et les marchés financiers de Vancouver et de Calgary s'occuperont des entreprises moins importantes. Chaque marché conservera cependant son autonomie, avec son propre conseil d'administration.

«Pour ce qui est de l'efficacité de la structure administrative et de l'investissement technologique, il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'un seul marché serait beaucoup plus souhaitable», a ajouté M. Fleming. Tout en refusant de préciser à quel moment une telle éventualité

pourrait survenir, le président de la Bourse de Toronto dit qu'à la lumière de la consolidation et de la rationalisation constatées sur les marchés financiers internationaux, une telle fusion est parfaitement envisageable. «Rien n'exclut — au contraire, tout semble favoriser — la possibilité que nous ayons au Canada un marché unique, lié à d'autres marchés financiers d'Amérique du Nord et d'autres pays.»

Déçu de la spécialisation

Selon M. Fleming, les marchés canadiens ont hésité à faire un bond en avant en choisissant la fusion. Il n'est d'ailleurs pas le seul à être déçu de la spécialisation annoncée. «On va encore se retrouver avec trois marchés qui dépendent pour le développement et l'infrastructure», déplore Keith Gray, ex-directeur général adjoint de la Banque TD et ex-membre du conseil d'administration de la Bourse de Montréal. La réorganisation proposée, ajoute-t-il, a été mise au point sans débat public, au cours de rencontres privées entre les administrateurs. «Je crains que ce ne soit une décision quelque peu intéressée. Je ne suis pas certain que ce soit dans le meilleur intérêt du Canada.»

M. Gray, qui est maintenant retraité mais fait du travail de consultant pour la banque, dit qu'il préférerait que le Canada adopte le modèle instauré en Australie, où il y a un marché boursier central unique, avec des filiales dans plusieurs villes.

Plusieurs courtiers estiment néanmoins que la répartition différente des responsabilités constitue déjà un changement important, compte tenu des rivalités régionales et des considérations politiques. «À long terme, une fusion aurait peut-être été un meilleur choix, dit Fred Ketchen, de ScotiaMcLeod. Mais je pense que, d'un point de vue pratique, cela ne se produira pas. Comme solution de rechange, c'est ce à quoi nous pouvons nous attendre de mieux.»

Les «Sociétés» québécoises

Par ailleurs, l'Association des prospecteurs du Québec (APQ) a réagi au projet de fusion des Bourses en demandant au gouvernement québécois d'imposer que «les sociétés juniors inscrites et listées à la Bourse de Montréal soient automatiquement transférées à la Bourse de Toronto, puisque les sociétés juniors déjà listées à cette Bourse pourront y demeurer». En d'autres

termes, l'association est en profond désaccord avec le fait que les juniors actuellement inscrits sur le parquet torontois puissent demeurer à Toronto, sans nécessairement satisfaire les nouveaux critères d'inscription, alors que les sociétés juniors de Montréal seront obligatoirement transférées à la Bourse de l'Ouest.

«Ceci crée un préjudice grave envers les sociétés juniors listées à la Bourse de Montréal», L'APQ demande qu'une clause «grand-père» s'applique pour ces dernières, telle que reconnue pour les juniors listés à Toronto. «Pénaliser les sociétés québécoises en les traitant différemment est inacceptable, surtout que la Bourse de Toronto est maintenant considérée comme le «premier marché».

Dans son plaidoyer, l'APQ estime que le gouvernement du Québec a le pouvoir d'imposer cette condition importante avant d'accepter la restructuration proposée. «Il se doit de défendre un des secteurs d'activité qui contribue le plus au développement des régions, à la création d'emplois hautement rémunérés et qui représente un moteur important de l'économie du Québec. Le Québec détient actuellement environ 40 % du marché des sociétés de petite capitalisation au Canada.»

La monnaie unique gagne des adeptes

Ottawa (PC) — L'idée d'une monnaie unique nord-américaine gagne des adeptes chez les économistes canadiens, qui croient que le Canada n'aurait pas à y sacrifier son identité culturelle. Mais tous ne sont pas convaincus.

Ainsi, l'ex-gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a soutenu hier que le modèle européen ne pourrait pas s'appliquer au contexte nord-américain. Mais pour mettre un peu plus de piquant à la sauce, le Sénat a fait un pied de nez à la Chambre des communes et a accepté d'étudier le concept d'une monnaie unique nord-américaine, idée déjà repoussée par le gouvernement Chrétien. Le président du comité parlementaire sur les banques, le libéral Michael Kirby, soutient pour sa part qu'un débat éclairé sur cette question s'imposait «avant que le gouvernement ne prenne une décision».

M. Crow a ouvert le bal en déclarant qu'il ne voit pas pourquoi le Canada renoncerait à sa politique de taux de change flottants qui l'a bien servi. Pour lui, les onze pays de la zone euro acceptent de partager leur politique monétaire et ont tous une vue égale à la Banque centrale européenne qui fixe les taux de change.

COUP D'ŒIL

Table with columns: Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). Includes La Bourse de Montréal and La Bourse de Toronto.

Table with columns: Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). Includes La Bourse de Vancouver and Le Marché Américain.

Table with columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%). Includes Les plus actifs de Toronto and Les plus actifs de Montréal.

Advertisement for Décision + Investmax s.e.n.c. Logiciel d'analyse boursière. Includes contact information: 740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210, (514)392-1366, http://www.investmax.com

Advertisement for 'chuté?' (dropped?) with the text 'Suivez leur remontée tous les samedis dans LE DEVOIR'. Includes a small chart showing price fluctuations.

MONTRÉAL

Summary table for Montreal market: XXM 3553,12 (+44,91), XCB 5382 (+27,64), XCH 6040 (+46,12), XCM 3903 (+25,00), XCF 2441 (+10,26), XCI 3790 (+24,97), XCV 7512 (+45,22).

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Montreal market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

TORONTO

Summary table for Toronto market: TSE 300 6593,52 (+66,21)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Toronto market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

NEW YORK

Summary table for New York market: Dow Jones 9836,39 (+169,55)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for New York market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

DOLLAR

Summary table for Dollar market: 1\$ canadien 66,33¢ (+0,00)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Dollar market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Summary table for Montreal market: XXM 3553,12 (+44,91), XCB 5382 (+27,64), XCH 6040 (+46,12), XCM 3903 (+25,00), XCF 2441 (+10,26), XCI 3790 (+24,97), XCV 7512 (+45,22).

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Montreal market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

NEW YORK

Summary table for New York market: Dow Jones 9836,39 (+169,55)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for New York market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

DOLLAR

Summary table for Dollar market: 1\$ canadien 66,33¢ (+0,00)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Dollar market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

OR

Summary table for OR market: à New York 282,90 \$us (-1,00)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for OR market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Summary table for Montreal market: XXM 3553,12 (+44,91), XCB 5382 (+27,64), XCH 6040 (+46,12), XCM 3903 (+25,00), XCF 2441 (+10,26), XCI 3790 (+24,97), XCV 7512 (+45,22).

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Montreal market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

NEW YORK

Summary table for New York market: Dow Jones 9836,39 (+169,55)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for New York market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

DOLLAR

Summary table for Dollar market: 1\$ canadien 66,33¢ (+0,00)

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars américains. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Main table for Dollar market listing various stocks with columns: Titré, \$2 dern. sem., Haut, Bas, Ventes, C/B, Haut, Bas, C/B, Var.

É D I T O R I A L

Le vide des bombes

Pris au piège de leurs ultimatums, les Occidentaux n'avaient plus d'autre choix que de faire tomber des bombes sur la Yougoslavie en essayant de faire passer leurs frappes pour des « bombardements de paix ». Désolant. Les voici qui croisent les doigts dans l'espoir que Slobodan Milosevic cède le plus rapidement possible. Rien n'est moins sûr.

Impossible de ne pas voir derrière les missiles peints en blanc de l'OTAN le scénario noir de la guerre qu'elle vient de déclencher à Belgrade. Car c'est bien d'une déclaration de guerre qu'il s'agit, caractérisée par une négligence aventuriste. Aventurisme parce que les Occidentaux n'ont à l'évidence aucun autre plan de travail que celui de bombarder *ad nauseam*. Aventurisme parce que ces frappes risquent de creuser le chaos et de raidir les Serbes, plutôt que de rétablir une sorte de paix en Yougoslavie en convainquant par la force Slobodan Milosevic d'acquiescer aux désirs autonomistes de la majorité albanophone de la petite province du Kosovo.

Bill Clinton, Tony Blair et Jean Chrétien aiment à répéter que l'intransigeance du président yougoslave a poussé l'OTAN à utiliser le recours extrême de l'intervention militaire. Trop facile. Ils ont une mémoire historique un peu courte. Vrai, évidemment, que dans l'exercice du pouvoir, Slobodan Milosevic est un parent proche de Saddam Hussein. Un ultranationaliste obsédé par la préservation d'une dictature vaguement déguisée en démocratie, jouant à fond la carte de l'anti-occidentalisme. Mais on n'entend nulle part nos gouvernements occidentaux faire leur *mea-culpa* pour avoir laissé pourrir la situation depuis dix ans, pour ne pas avoir soutenu plus fermement la démarche pacifiste du « président » kosovar Ibrahim Rugova, pour ne s'être découvert des sensibilités humanitaires que le jour où la répression serbe au Kosovo a pris la forme d'un nettoyage ethnique.

La férocité avec laquelle les alliés déploient aujourd'hui leur plus grande offensive en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale n'a d'égale que l'indifférence polie avec laquelle ils se sont penchés au cours de la dernière décennie sur l'écheveau kosovar. Y aurait-il eu besoin de déployer tous ces gadgets militaires si la communauté internationale s'était mobilisée plus tôt pour mesurer les conséquences de l'abrogation, en



Guy Taillefer

1989, du statut d'autonomie acquis par le Kosovo sous le maréchal Tito et y faire échec? C'est ce statut, 2000 morts et 300 000 déplacés kosovars plus tard, que les Occidentaux se font forts maintenant de vouloir rétablir par l'accord de Rambouillet en se gargarisant de justice humaniste.

Aussi, résumait récemment *The New York Times*, les raids de l'OTAN ressemblent à « une mauvaise idée que le temps est venu d'appliquer ». Une mauvaise idée sous forme de bombardements désespérés, qui traduit moins la cohérence de l'OTAN que l'absence de vision de la communauté internationale. Des bombardements dont on voudrait qu'ils ramènent Slobodan Milosevic à la table des négociations, qu'ils mettent fin à la catastrophe humanitaire kosovare, qu'ils stabilisent la région des Balkans, qu'ils fassent vaciller le régime de Belgrade et — autant rêver — qu'ils provoquent la chute du président yougoslave. D'abord, c'est beaucoup demander à des bombardiers B-52 et à des avions furtifs F-117. Ensuite, vouloir substituer une intervention militaire à une solution politique, c'est faire fondamentalement fausse route. Il n'est pas inconcevable qu'épuisés par les bombardements, l'armée yougoslave et les élites corrompues qui entourent Milosevic finissent par le lâcher. Mais à quelle sorte de paix cela donnerait-il lieu? Pour le moment, la « reddition » de Milosevic demeure de toute façon une possibilité très théorique, comme en témoigne l'histoire récente de l'Irak, qui, pour se concrétiser, exigera sans doute des frappes qui seront tout sauf brèves.

Dans l'état actuel des choses, rien n'indique à brève échéance que ces raids vont affaiblir le président Milosevic dont la communauté internationale n'a cessé d'ailleurs de sous-estimer la volonté de résistance. Au contraire. Belgrade a chassé hier les journalistes étrangers, rompu ses relations avec plusieurs gouvernements occidentaux et appelé la diaspora serbe « à frapper les intérêts américains par tous les moyens ». La première vague de frappes a tout de suite montré qu'elles sont un facteur utile de ralliement patriotique autour de sa présidence contre un « agresseur étranger » dont les Serbes n'ont pas tort, du reste, de contester la légitimité des recours violents. Elles ont également donné au régime la permission face à une opinion publique résignée d'augmenter sa répression des fragiles milieux démocrates et des médias indépendants.

Dans le vide des bombes, ces frappes apparemment conçues pour les défendre risquent surtout d'aggraver le drame des civils kosovars, maintenant que sont partis les 1400 observateurs de l'OSCE. Ces observateurs, loin d'être des protecteurs efficaces, contribuaient minimalement à calmer le jeu. Les bombardements donnent aux troupes et aux forces de sécurité serbes la liberté de poursuivre en toute impunité leurs efforts de « purification », bien à l'abri des regards internationaux. Aussi, affirmer, comme l'a fait hier la secrétaire d'Etat Madeleine Albright, que les bombardements doivent se poursuivre parce que le nettoyage se poursuit, c'est commettre une tragique erreur. Les Kosovars sont aujourd'hui littéralement pris entre deux feux — ceux des bombes, ceux des Serbes.

Piégés par leur stratégie de la « diplomatie menaçante », les alliés frappent en espérant que le gouvernement Milosevic cédera rapidement. Sinon, quoi? D'autres bombes. Dans un souci de protection des populations civiles, l'OTAN aurait été infiniment plus cohérente avec elle-même si elle avait envisagé le déploiement au Kosovo de troupes au sol. Mais c'était trop demander, surtout aux Américains, toujours atteints du syndrome vietnamien. Ce qui est tout dire de l'obligation morale dont les Occidentaux se disent inspirés pour intervenir en Yougoslavie. Jouer les gendarmes, oui, mais du plus loin — et du plus haut — possible.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Le Québec et les rencontres internationales

En politique, il arrive souvent qu'une partie fasse une demande sachant qu'elle sera refusée et que ce refus pourra servir ses fins.

Il s'agit d'une tactique comme tant d'autres, c'est tout. Les efforts entrepris par le gouvernement du Québec afin d'obtenir une reconnaissance internationale distincte tombent certainement dans cette catégorie. Or si fédéralistes et souverainistes s'entendent sur une chose, c'est que le Québec n'est pas souverain à l'heure actuelle.

Tout pays souverain (y compris le Québec, le cas échéant) protège et défend ses prérogatives, c'est normal. Pourquoi reprocher donc au Canada de faire ce que fait tout pays qui se respecte? Qu'on veuille se retirer de la fédération canadienne, très bien, mais il faut admettre qu'en ce moment on y est et que le Canada est bel et bien un pays — carcan ou patrie.

On peut mettre ses énergies pour en sortir s'il le faut, mais pour un peuple qui hérite tant les valeurs symboliques, comment peut-on se moquer des autorités canadiennes qui jalouent les prérogatives nationales, sous prétexte que « tout ça, ce n'est que symbolique »?

Pourquoi *Le Devoir* ne commente-t-il pas cette stratégie politique en tant que telle? Le Québec, éventuellement, comme tout autre pays, n'accepterait jamais que des autochtones par exemple, soient reçus comme peuple indépendant par des instances internationales.

Et c'est normal! Alors, M. Descôteaux, faites preuve d'un sens critique comme c'est votre devoir de le faire, s'il vous plaît.

Est-ce vrai que toutes les actions du gouvernement canadien touchant le Québec sont simplement le fruit d'une incompréhension et d'un cynisme politique sans limite, alors que chaque initiative québécoise en sens inverse découle d'une vision large, romantique et pure, libre de toute considération politique?

Le gouvernement canadien fait-il erreur en ce moment et devrait-il adopter comme politique de laisser le Québec décider seul de son rôle et de sa participation à des rencontres internationales? De-

vrait-il reconnaître au Québec le droit de transiger de façon autonome avec les autres pays du monde et s'abstenir de commenter ou de critiquer les rapports du Québec à l'étranger? Mais alors, dites-le!

Toutefois, la rigueur intellectuelle vous obligera à démontrer que cette prise de position découle d'un principe d'application générale.

Et cette même rigueur vous obligera à sortir votre texte du tiroir dans quelques années afin de rappeler à l'ordre le gouvernement du Québec indépendant, s'il tente de défendre ses prérogatives de pays souverain.

Sinon, on fait de la propagande et de la polémique, pas du journalisme politique.

Keenan LaPierre
Montréal, 19 mars 1999

Bourassa, Laurin: des noms à rapprocher

Les non-dits sont parfois plus éloquentes que les paroles. Aux funérailles de Camille Laurin, à la basilique Notre-Dame, j'aurais aimé entendre, parmi les nombreux hommages, un rappel et un rapprochement entre Henri Bourassa et Camille Laurin.

C'est en cette même basilique Notre-Dame qu'en 1910 — déjà presque 90 ans —, Henri Bourassa a éloquentement pris la défense de la langue française, lors du Congrès eucharistique international tenu à Montréal.

L'archevêque de Westminster, M^{re} Francis Bourne, développant le thème « La langue anglaise doit être le véhicule de la foi », conseillait l'abandon des luttes en faveur de la langue française au moins en dehors du Québec.

Bourassa, qui, selon les historiens, avait préparé un autre discours, remit son texte dans sa poche et répondit à M^{re} Bourne: « Sa Grandeur nous a peint l'Amérique tout entière comme vouée dans l'avenir à l'usage de la langue anglaise. [...] La Providence a voulu que le groupe principal de cette colonisation française et catholique constitué en Amérique un coin de terre à part. [...] De cette province de Québec, de cette minuscule colonie française dont la langue, dit-on, est appelée à disparaître, sont sortis les trois quarts du clergé de l'Amérique du Nord. [...] Mais,

dira-t-on, vous n'êtes qu'une poignée, vous êtes fatalement destinés à disparaître; pourquoi vous obstiner dans la lutte? Nous ne sommes qu'une poignée mais nous comptons pour ce que nous sommes, et nous avons le droit de vivre. »

Henri Bourassa, le 10 septembre 1910, incarnait l'âme de son peuple. Camille Laurin, par ses convictions, par ses prises de position et par son action, a lui aussi incarné de son vivant l'âme de son peuple, et c'est dans cette même basilique Notre-Dame que le peuple a rendu hommage à ce champion de la langue française. Bourassa, Laurin: deux noms à rapprocher.

André Bachand

Outremont, mars 1999

Une occasion de grandir

La négation du droit à la vérité pour les « orphelins de Duplessis » constitue le révélateur d'une tenace mentalité obscurantiste que l'on croyait disparue depuis la Révolution tranquille. Le refus du gouvernement de tenir une enquête publique sur le sujet est la preuve de cet obscurantisme encore actif...

J'aimerais bien qu'on me prouve que je fabule, mais l'évidence de la situation est tellement pesante! Trop longtemps a-t-on voulu empêcher notre peuple de penser et de s'exprimer librement. Et l'on voudrait que cela continue à l'aube du troisième millénaire?

En refusant ce droit à la vérité et à la parole, notre gouvernement maintient notre peuple dans un silence qui profite depuis longtemps aux abuseurs de conscience. Il n'est pas étonnant que ce peuple ait été trompé à tout moment de son histoire.

Le plus désolant, c'est que l'on se croit libéré de cet obscurantisme depuis ladite Révolution tranquille. C'est une très dangereuse illusion qu'il faut révéler.

Je demande à ceux qui sont conscients de cet important enjeu de faire pression auprès de leur député pour la tenue d'une enquête publique sur les « orphelins de Duplessis ». Il y a ici une occasion historique unique de grandir en tant que peuple en exigeant la vérité, toute la vérité. Tout peuple que l'on maintient dans le silence est un peuple à qui l'on refuse de grandir. A moins que je fabule...

Michel Gaudette
Trois-Rivières, 19 mars 1999

LIBRE OPINION

Rapport du Vérificateur général: une absence coûteuse de vision globale

MARC-URBAIN PROULX
Professeur à l'Université du Québec
à Chicoutimi

Le Vérificateur général du Québec déposait récemment à l'Assemblée nationale son rapport sur le développement local et régional. La vérification illustre plusieurs défaillances importantes dans la gouvernance des territoires locaux et régionaux. Sans qu'il fût possible de préciser la somme exacte, étant donné les insuffisances dans la reddition des comptes, quelques dizaines de millions pourraient être économisés par le trésor public, ou réalloués sous forme d'interventions mieux ciblées. Les points portés à l'attention du gouvernement et du public convergent pour démontrer trois types de problèmes interreliés. Ce sont les inefficacités administratives dans les structures (l'éparpillement des parcs immobiliers notamment), le manque de mesures *ex ante* et *ex post* dans la planification publique et l'absence d'une vision globale de l'organisation des territoires qui composent le vaste espace québécois. Bien que l'équipe d'experts du Vérificateur ne s'attarde qu'à la période contemporaine, ce sont les 40 dernières années d'interventions publiques dans le champ du développement local et régional que l'on questionne. Questionnement qui s'avère très pertinent en ces temps de débats sur l'affaiblissement de la capacité régulatrice de l'État dans l'économie mondiale. Comment, en effet, Qué-

bec peut-il jouer pleinement son rôle de régulation déjà limité s'il n'a pas, selon le Vérificateur, « une vue d'ensemble des efforts de développement effectués par les ministères et les organismes dans chaque région »?

Dans l'histoire du Québec, le gouvernement s'est doté à plusieurs reprises d'une véritable vision d'ensemble de ses territoires. Nous pensons aux descriptions des premiers explorateurs ou encore au rapport Durham qui a conduit notamment à la mise en place du régime municipal. D'autres visions globales furent élaborées régulièrement afin d'établir des stratégies territoriales, telles que l'ouverture de huit nouveaux territoires périphériques au milieu du XIX^e siècle, le redécoupage des aires de gestion publique en 1888, la priorité nationale pour de bonnes routes en 1912 et l'ouverture de nouvelles paroisses agro-forestières dans le cadre du plan Vautrin en 1935. Les années 60 ont été prolifiques d'études et de réflexions dans le cadre d'une vision d'ensemble de l'espace commun. À cette époque de grands espoirs, on assista à un véritable effort gouvernemental de planification globale du Québec perçu dans ses disparités, sa diversité et son hétérogénéité. Le rapport La Haye de 1968 a alors tracé la voie à une réforme importante: découpage des régions administratives, établissement des communautés urbaines, régionalisation de plusieurs interventions gouvernementales et mise en place d'une véritable planification à

l'échelle régionale. Grâce à une autre vision globale fournie par le défunt Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation en 1978, la réforme a franchi une deuxième étape: réforme de la démocratie municipale, Loi sur le zonage agricole, réforme de la fiscalité municipale et Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979. Depuis, Québec délaissa la réforme territoriale envisagée d'une manière globale. L'abolition en 1992 de l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec) en représente le chant du cygne. Une approche des petits pas itératifs, éclatés et fragmentés, fut adoptée.

Bref, les concepts globaux et mobilisateurs du passé, tels que la colonisation, un système de bonnes routes, les pôles de croissance, le réseau urbain, le respect de l'appartenance territoriale et la décentralisation, ne suffisent plus. En outre, le modèle « route de secours » Montréal métropole-Québec capitale-les régions est beaucoup trop réducteur et simpliste pour s'affirmer dans une vision d'ensemble de l'espace québécois. Si bien que les grands décideurs demeurent actuellement sans concept global d'aménagement, de gestion et de développement de l'espace québécois. Les nombreuses conséquences de cette absence sont bien connues: équipements publics sous ou surutilisés, étalement urbain excessif, désertification de plusieurs zones bâties, sites industriels mal localisés, urbanisation excessive de certaines aires rurales, aéroports démesurés, multiplica-

tion induite des zones d'intervention touristique, disparition d'excellentes terres agricoles, chevauchements de fonctions publiques, inégalités dans la desserte de services collectifs, etc. Ces inefficacités représentent des coûts sociaux importants et des manques à gagner devenus insoutenables pour le Québec.

Pourtant, les analyses spécifiques disponibles sont très riches d'enseignement, notamment celles effectuées dans le cadre de la future politique rurale et de la future politique urbaine que le gouvernement concocte actuellement. Si l'on prend en compte aussi les récentes études effectuées à propos du Grand Montréal, des petites collectivités, de la capitale nationale, des communautés autochtones, des districts industriels, du Moyen Nord, de la fiscalité municipale, etc., il apparaît clair que nous disposons de connaissances détaillées sur les morceaux du puzzle. Cette expertise collective acquise ces dernières décennies en matière d'aménagement, de gestion et de développement territorial pourrait servir davantage. Ce qu'il manque cependant, c'est un concept global intégrateur.

Précisons que la plupart des pays subissent l'arrivée de nouvelles forces sociales et économiques qui influencent différemment la répartition des activités sur leur espace national. La géographie économique n'est peut-être pas bouleversée, mais du moins transformée. Au Québec, par exemple, le Grand Montréal offre maintenant l'image d'un noyau central en déclin et d'un développement diffusé non pas vers les ca-

pitales régionales mais bien en tache d'huile dans les banlieues. Il s'agit là d'une réalité complètement différente du modèle établi il y a 30 ans. Par ailleurs, certains territoires tels que Sept-Rivières, Témiscouata, Trois-Rivières et Val d'Or, n'ont aucunement franchi les étapes de croissance prévues au cours des années 60. Aussi, les forces du marché battent en brèche plusieurs efforts planifiés de développement en de nombreux endroits, notamment à Mirabel, à Grand-Mère, au Saguenay, à Cacouana, etc. À contrario, d'autres territoires se comportent très bien sous l'angle du développement alors qu'ils n'étaient pas réellement promis à un brillant avenir. C'est le cas de la Beauce et des Bois-Francs évidemment, mais aussi de petits milieux localisés ici et là, notamment La Tuque, St-Narcisse, La Guadeloupe, St-Laurent, Sacré-Cœur, etc.

Il nous faut ainsi remettre en question nos vérités d'hier à la lumière des nouveaux faits qui influencent, aujourd'hui, les économies des territoires du Québec. Manquante actuellement, la vue d'ensemble s'avère plus nécessaire que jamais. Les gains d'efficacité et de cohérence dans les interventions publiques dépendent de cette capacité d'appréhender globalement les composantes de l'espace national. L'argument du Vérificateur général à propos des « économies potentielles appréciables » dans les interventions publiques locales et régionales nous convainc facilement de la nécessité d'un mécanisme de réflexion globale sur l'organisation des territoires au Québec.

IDÉES

Quand je serai parti... vous vivrez encore

L'histoire de tous les Patriotes ?

Le film de Michel Brault passe sous silence qu'il y a aussi eu des Patriotes d'expression anglaise dans la lutte contre la couronne britannique

MARY SODERSTROM

Mary Soderstrom vient de publier Robert Nelson, le médecin rebelle, roman biographique, aux éditions de l'Hexagone.

« **U**n sapré bon cours d'histoire », écrivait Odile Tremblay à propos du film de Michel Brault *Quand je serai parti... vous vivrez encore* (*Le Devoir*, 14 mars 1999).

En effet, ce récit des rébellions de 1837-38, c'est tout à fait cela: captivant, émouvant et destiné à remplir partiellement ce qu'Odile Tremblay appelait «le grand trou noir de notre passé». Mais s'il rafraîchit bel et bien notre mémoire, le film passe sous silence une chose très importante. Une chose qui est à la fois un honneur pour la société québécoise et une leçon pour ceux qui lui accordent un bel avenir: le fait qu'il y ait eu des Patriotes d'expression anglaise dans la lutte contre la couronne britannique.

Le film de Brault raconte le drame personnel de François-Xavier Bouchard, qui avait quitté le pays après les premières batailles de la rébellion en novembre et décembre 1837. Au début du film, il rentre au Bas-Canada, prêt pour une nouvelle tentative de révolte, pour un combat supposément mieux organisé. Brault nous montre comment Bouchard et ses compagnons se battent contre la puissante force britannique. Il nous les montre déçus, même trahis par leurs alliés américains. Il nous les montre capturés et condamnés pour haute trahison. Et il nous montre l'exécution des douze martyrs patriotes.

François-Xavier est une création de Brault, mais il représente des milliers de Patriotes. Nous connaissons aujourd'hui les noms de plus de 2100 d'entre eux: Benjamin Tétreault dit Ducharme, cultivateur de Saint-Charles, par exemple, et Zéphyrin Grenier, commerçant de Saint-Rémi.

Mais la liste inclut aussi William Dalton, cultivateur de Châteauguay, Hugh Ward, maçon de Sainte-Marie de Monnoir... et les frères médecins Wolfred Nelson, de Saint-Denis, et Robert Nelson, de Montréal. Le premier commanda la seule victoire patriote, la bataille de Saint-Denis, au cours de laquelle un contingent de soldats britanniques battit en retraite. Le deuxième prit les rênes de la rébellion pendant les journées sombres de janvier et février 1838, quand les autres leaders patriotes étaient en prison ou se cachaient. Il était à la tête des forces d'invasion patriotes à l'automne 1838.

S'il y avait eu, à l'époque, des maisons de sondage comme Léger et Léger ou CROP, la plupart des francophones du Bas-Canada se seraient prononcés en faveur de la Rébellion et la plupart des anglophones, contre. Mais au sein des deux communautés, on est loin de l'unanimité.

Il faut aussi reconnaître le fait qu'il est très difficile de faire un film, un roman ou une pièce de théâtre avec de vrais personnages comme héros. Plus on en sait sur quelqu'un, plus on doit (et on veut) en faire un portrait détaillé, ce qui complique énormément la tâche de concilier les faits avec le besoin d'action dramatique. Je sais: j'ai passé des mois sur le problème en écrivant mon livre sur Robert Nelson. Mettre les vrais personnages à l'arrière-plan et donner l'avant-scène aux créations de leur imaginaire est la solution préférée de nombre de romanciers, dramaturges et cinéastes.

Et c'était la stratégie de Brault, il me semble. Chevalier de Lorimier (joué par un David Boutin qui ressemble beaucoup à un portrait esquissé de Lorimier par Jean-Jacques Girouard quand tous les deux étaient emprisonnés) est un des rares personnages authentiques à qui Brault accorde beaucoup d'attention. Louis-Joseph Papineau, héros mythique du Bas-Canada de la première moitié du XIX^e siècle, ne figure pas dans le film.

Par contre, nous y voyons sir John Colborne et lord Durham, les représentants de Victoria, la jeune reine (elle avait 19 ans à l'époque, le même âge qu'Amédée, fils de Papineau). Les seuls personnages sympathiques qui s'expriment en anglais sont irlandais: un jeune officier qui laisse s'échapper François-Xavier quand ce dernier essaie de rentrer au pays et l'avocat Lewis Thomas Drummond, qui dit défendre les Patriotes en partie parce qu'il était contre l'impérialisme britannique.

Domage que Brault ne fasse pas référence à l'autre avocat des Patriotes, Adolphe Hart. Fils d'Ezekiel Hart (trois fois élu à l'Assemblée législative et trois fois exclu parce qu'il n'était pas chrétien), Adolphe Hart a travaillé assidûment avec Drummond pour défendre les Patriotes, raconte Robert Rumily dans sa biographie de Papineau. Domage aussi qu'il n'y ait aucune mention des deux Nelson ni des 20 rebelles du Haut-Canada qui ont eux aussi été pendus.

Remplir notre «trou noir» historique, voilà un devoir important. Mais que nous soyons anglophones ou francophones, ce serait, il me semble, à notre péril si nous oublions le courage des Patriotes des deux communautés linguistiques ou leur manière de faire cause commune. Après tout, les mots «justice», «équité» et «liberté» ont des équivalents en anglais aussi.

Wolfred Nelson commanda la seule victoire des Patriotes, la bataille de Saint-Denis

Francis Reddy dans une scène du film *Quand je serai parti... vous vivrez encore*

MICHEL TREMBLAY

Lettre ouverte à Lucien Bouchard

La mentalité affairiste tue l'université

En matière d'éducation, l'État a pris le virage des inquiétudes économiques

LUCIEN MORIN

Professeur d'éthique et de philosophie de l'éducation, faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

Trente-neuf collègues de l'autre ont aussi signé cette lettre.

Monsieur le premier ministre, Nous n'ignorons pas à quel point il est difficile de comparer ou de juger les «inquiétudes économiques» des uns et des autres: celles de la maison Bonneau, par exemple, qui n'a pour besoin que des besoins au nom des autres; celles du ministre des Finances, qui doit veiller au bien-être minimum de tout un peuple; celles de Microsoft, du juge Flahiff ou de M. Samaranich. C'est qu'au fond de nos «inquiétudes économiques», il y a toujours l'arrière-fond de nos choix de valeurs. Cela va loin, vous le savez comme nous. Ainsi, nous pourrions faire l'économie de notre coûteux système de santé; il suffirait de baisser d'une coche ou deux le sens que nous accordons à la vie sur l'échelle de la dignité humaine. Nous pourrions également faire l'économie de notre coûteux système judiciaire; il suffirait de renier la justice comme condition d'existence de la Cité ou comme noyau dur dans notre morale du bien commun. Nous pourrions encore faire l'économie de notre coûteux système d'éducation; il suffirait d'oublier que même lorsqu'ils naissent humains, nos enfants ont encore et surtout besoin d'éducation pour le devenir.

Après la justice, l'éducation est notre plus grand bien commun. Or la bousculade des «inquiétudes économiques» à l'orée de nos cours d'école depuis quelque temps est en train de nous le faire oublier, M. le premier ministre.

La mission de l'école, c'est la formation de la personne dans toutes ses dimensions. Comme la personne est corps, affectivité et intelligence, le but de l'école est l'éducation physique, l'éducation morale et l'éducation intellectuelle — ce qui comprend l'éducation spirituelle et l'éducation au beau. Jusqu'à récemment, toute la politique éducative du ministère de l'Éducation était harnachée à cette philosophie aussi belle que saine. Le harnais s'est décollé, la philosophie, écartée. Après une période d'incertains mini-réformes — où la communication remplace la grammaire et la littérature, où les pédagogies de la compétence et de l'économie du savoir sont assermentées, où les soutiens en orientation et en psychologie scolaires sont abolis, où, bientôt, la dimension spirituelle de la formation des jeunes risque d'être réduite à une curiosité pour apprentis brocan-

teurs en spiritisme métissé —, le MEQ décide d'un nouveau mandat pour l'école: «L'instruction, la socialisation et la qualification». Dit clairement, en matière d'éducation, l'État a pris le virage officiel des «inquiétudes économiques».

Certes, l'État a déjà un peu suspendu l'avenir du peuple, attendant que les prévisions de la météo économique dessinent le climat zéro propice à son existence. Il ne faut peut-être pas s'étonner si, aujourd'hui, il change ses commandements pédagogiques: «Préparez à l'emploi ou je vous coupe les vivres.» Amen! Et voilà qu'on s'apprête à remorquer nos enfants dans des pubs à quatre roues et à peindre leurs crayons, leurs cahiers et les murs de leurs classes des subtiles courtoisies de commanditaires «payants». Mais qui oserait encore se préoccuper de la formation des personnes alors que des milliers d'emplois sont sans preneurs uniquement parce que nos écoles n'y préparent pas les jeunes? Que faire? Réponse courte: confier au nouveau ministre de l'Éducation le mandat de brancher le plus directement possible les programmes scolaires sur les appétits des entreprises et

Au fond de nos inquiétudes économiques, il y a toujours un arrière-fond de nos choix de valeurs

Le commandement pédagogique est devenu «Préparez à l'emploi ou je vous coupe les vivres. Amen»

des lois du marché. Bref, c'est à l'aune de sa santé économique qu'il faudra désormais mesurer la santé morale de notre société scolaire.

Le bogue des «inquiétudes» est rendu à l'université, M. le premier ministre, que les compressions budgétaires et une mentalité de plus en plus affairiste et comptable sont en train de vider de son sens, de détourner de sa mission. Depuis des lunes, l'Occident nourrit et se nourrit de l'idée selon laquelle l'idéal et le couronnement d'une cité ou d'une nation sont largement constitués de valeurs morales, spirituelles et intellectuelles. Plus souvent qu'autrement, ces valeurs ont été créations d'ar-

tistes et de poètes, de philosophes, de scientifiques et de penseurs politiques, d'intellectuels de toutes contaminations, en somme, des hommes et des femmes piqués par le virus de l'esprit et de la sensibilité au beau, habités par des principes éthiques qui ont fait la dignité de l'espèce, voués surtout à leur transmission, c'est-à-dire à l'éducation. Depuis au moins mille ans, l'essentiel de la mission universitaire a consisté en la transmission de ce syllabus culturel, en son enrichissement, en sa critique. Rarement de l'unanimité, certes, et jamais sans une certaine ambiguïté, les paroisses intellectuelles dans nos traditions universitaires ayant toujours eu comme devoir le privilège d'héberger toutes les essences de l'essence humaine, divergentes jusqu'à la contradiction. Malgré cela, à cause de cela, l'université est demeu-

rée un phare lumineux et sécurisant sur notre horizon culturel, au service des personnes et des communautés.

Les «inquiétudes économiques» sont en train d'éteindre le phare, M. le premier ministre. Premièrement, c'est la mission même de l'université éducatrice ou formatrice des personnes qui fait sans cesse l'objet des finesses de la condescendance. En ceci d'abord que les personnes à former, les étudiants et les étudiantes, sont devenus «clients». En pareil déguisement, ils n'ont aucunement besoin d'être formés, bien entendu, mais seulement des besoins à satisfaire. Dont les plus immédiats, naturellement, sont presque tous appétits pour l'emploi. Partenaire payant, entrepreneurship rentable, préparation au marché du travail ou «formation de la personne» (comme l'annonce le prospectus de l'Université Laval)? La question ne se pose même plus. En la suppression, ensuite, du «mythe» de l'université comme d'un haut lieu d'études et de transmission du savoir, la géographie du *politically correct* gommant l'apport de l'université à la société.

Deuxièmement, quant à l'enrichissement du syllabus hérité, l'université est forcée de s'y dérober de plus en plus, dénoncée pour sa supposée flatulence en archivistes de langues, de sciences et de cultures mortes, de cultes morts et de cultes de morts. Comme si l'heure n'était pas sans boussole quand nos «inquiétudes économiques» pointent toutes leurs aiguilles dans la seule direction du *hic et nunc*. Enfin, quant à sa fonction critique, la voudrait-elle encore remplir pleinement que l'université ne le pourrait plus. Toutes ses pratiques, voyez-vous, rampent sous les botines à crampons des seules «inquiétudes économiques»: il faut augmenter les recherches utiles et subventionnées; augmenter la productivité; augmenter par deux les tâches d'enseignement et multiplier par quatre ou cinq le nombre de «clients» par groupe; augmenter les clientèles de niveau gradué, plus «payantes»; augmenter

les départs à la retraite des vieux de 50 ans, sans les remplacer, etc. «Université à vendre», dit la pancarte plantée à l'entrée du campus par les étudiants de génie. Mais à combien estime-t-on la rançon d'une conquête économique qui pervertit la mission de l'université en son contraire?

Comme vous, M. le premier ministre, nous sommes surpris, un peu décontenancés même, face aux nouvelles exigences de notre monde mondialisé, à la nécessité des ajustements multiples, des révisions de valeurs, des efforts collectifs, etc. Et nous craignons les débordements. Faut-il absolument que notre dignité et notre souveraineté de peuple tiennent si entièrement à l'éphémère infini de ses «inquiétudes économiques»? Faut-il que le nouveau à construire oblige à faire l'économie de toute sagesse?

Normand Baillargeon



Argumentaire pacifiste

On l'a abondamment dit et c'est tristement vrai: cette attaque par l'OTAN contre un pays souverain constitue une première. Tout le monde convient en outre que cette agression est contraire au droit international. Mais le sentiment général est aussi que cette guerre était inévitable, qu'elle est légitime à défaut d'être légale. L'argumentaire belliciste est bien connu, je ne le rappellerai donc pas. Pour une rare fois, et j'en conviens sans ambages, il n'est ni intellectuellement vide ni moralement répugnant.

Je connais comme tout le monde la situation au Kosovo, je fais sur elle les mêmes constats que tous les observateurs de bonne foi. Mais je suis aussi pacifiste, d'un pacifisme actif mais non absolu; je veux dire par là que je conviens qu'il y a des cas — rarissimes — où le recours au monstre définitif, la guerre, peut être justifié. La justification doit alors être sans faille, aussi moralement irréprochable et intellectuellement fondée que possible. Il me semble que nous ne sommes pas devant un tel cas. Mais je ne peux évidemment pas le prouver hors de tout doute, si tant est que l'on puisse «prouver» quoi que ce soit en ces matières. À quoi ressemblerait un argumentaire pacifiste dans le cas présent? À ceci, peut-être...

1. Arguments de principe

- Soutenir cette intervention présumée juste, c'est accroître la probabilité d'interventions injustes et préparer le terrain à leur approbation.
- Des pays au parcours et aux politiques à ce point moralement et intellectuellement condamnables (les États-Unis, par exemple) ne sauraient, presque par définition et pour ainsi dire jamais, accomplir une intervention juste.
- Par essence, l'usage de la force est contre-productif: on ne fait pas tomber un édifice de haine avec quelques tonnes de bombes.
- Le recours aux armes rendra plus difficile encore la réconciliation après. Car il y aura un après.
- Le recours aux armes est d'emblée autoritariste et donc antidémocratique.
- Le recours aux armes interdit enfin de penser à des solutions différentes et de les envisager.

2. Arguments contextuels

- On confirme que pour avoir l'oreille de l'Occident, il convient de prendre les armes — ainsi qu'ont dû le faire les victimes de Milosevic avant d'être finalement entendues.
- Il faut résister à ce mouvement actuellement en cours par lequel le public, en Occident et y compris à gauche, consent de plus en plus facilement à des interventions armées.
- Cette fois encore, on n'est pas passé par le Conseil de sécurité de l'ONU.
- Que Milosevic soit un monstre n'est contesté par personne; mais conclure de là à la légitimité de l'intervention est une non-séquence.
- Entendre Clinton parler de paix donne envie de vomir.
- Comme donne envie de vomir l'infinité lâcheté de la communauté internationale depuis dix ans dans tout ce dossier, ce qui rend d'emblée suspect son soudain empressement à agir: Misha Glenny, du *Boston Globe*. «Si le Kosovo n'était que des civils albanais et serbes s'entretenant, les leaders occidentaux ne l'auraient même pas remarqué.» Il se pourrait fort bien qu'elle ait raison.
- L'intervention va sans doute accroître le sentiment d'être assiégés qu'entretennent les Serbes et, partant, leur nationalisme ethnique.
- L'intervention repose sur un double standard (et les Kurdes de Turquie, M. Clinton?) et est donc suspecte d'être motivée par autre chose que ce qu'on en dit; trouver une justification à l'existence de l'OTAN en cette ère post-guerre froide en est probablement une.
- L'intervention accroîtra la violence, y compris contre les victimes de Milosevic, qui en sortira même renforcé.
- L'intervention portera un coup dur et peut-être fatal à une solution plus démocratique au conflit.
- Il faut refuser aux États-Unis le statut de police du monde qu'elle est en passe de s'octroyer, cette fois par le biais de l'OTAN.
- Tous ces civils qui vont crever! Ah! Si encore la guerre ne tuait que des professionnels, hein Préver?!
- Bien que ne sachant pas précisément ce qu'il conviendrait de faire, je pense que ce que nous faisons n'est pas ce qui convient, ni moralement, ni intellectuellement. Mais mon ignorance, que je n'aime pas, ne me trouble pas infiniment: c'est que l'OTAN elle-même ne sait pas ce qu'il faut faire, à preuve, cette intervention militaire qui signe le refus d'y penser.
- L'engrenage. Et si les Russes s'en mêlent. Improbable, certes. Mais si... On s'arrête où? Et quand?

3. Que faire?

- Honnêtement, je ne le sais pas trop et ce n'est pas mon boulot. Sinon ceci, peut-être:
- Un embargo total sur les armes.
- Des sanctions économiques.
- Poursuite des négociations diplomatiques, mais cette fois menées par des parties n'ayant pas d'intérêt dans la région.
- Envoi de troupes de maintien de l'ordre.
- Je tiens à le dire: tout ce qui précède ne me satisfait pas. Mais j'ajoute aussi que ce que je lis le plus souvent à ce sujet me satisfait encore moins. On saura, dans quelques mois, si la position pacifiste était ici la bonne.
- En attendant, pauvres de nous. Car à chaque fois qu'une guerre se déclare, dans chaque personne qui tombe, c'est un peu de chacun de nous qui meurt. Comme nous mourons aussi de notre refus de penser juste et d'agir moralement. C'est dire si nous sommes morts beaucoup, et souvent, dans cette région du monde, depuis dix ans.

La petite enquête. La liste d'Élisabeth Caron: *L'Avalée des avalées*, Réjean Ducharme; *La Nausée*, Jean-Paul Sartre; *L'Arrache-cœur*, Boris Vian; *La Modification*, Michel Butor; *Si c'est un homme*, Primo Levi; *Cent ans de solitude*, Gabriel García Márquez; *A Yaku Way of Knowledge*, Carlos Castaneda; *Sur la route*, Jack Kerouac; *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Simone de Beauvoir; *Astérix et Cléopâtre*, Goscinny et Uderzo.

Vous avez jusqu'à la mi-mai pour me faire parvenir votre liste.

baillargeon.normand@uqam.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (titulaire), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Le-duc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Trifunac (questions urbaines), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Durrice, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaires); à la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lamis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CRÉDITS

SUIITE DE LA PAGE 1

incitation à la performance ne passera pas, indique-t-il, par des pénalités ou une remise en question de la sécurité d'emploi mais plutôt par des récompenses se basant sur un système de bonus. Il compte présenter au printemps un énoncé de politique qui tracera les paramètres d'un État plus performant. «*Quand on parle de performance, nous la définissons en fonction d'objectifs, des résultats que nous attendons. Cela implique que les moyens d'atteindre les résultats vont être examinés très attentivement. Ça peut vouloir dire que nos employés vont être mieux équipés, vont utiliser davantage la technologie.*»

Le président du Conseil du trésor ajoute effectivement qu'un État moderne et performant se doit d'être «branché». Une somme de trois millions servira à poursuivre les efforts déjà consentis par le gouvernement pour l'autoroute de l'information. M. Léonard souhaite également une fonction publique plus jeune. Il a annoncé hier 800 embauches et la possibilité pour 215 jeunes de réaliser un stage de deux ans dans l'appareil d'État grâce à une injection de 12,8 millions.

Ce qui peut être considéré comme un premier incitatif à la performance, le salaire des 400 000 employés du gouvernement sera augmenté. L'offre patronale initiale de 5 % en trois ans correspond à une somme de 294 millions en 1999-2000, soit 141 millions en santé (dont 37 pour les professionnels de la santé), 90 millions pour l'éducation et 63 millions pour la fonction publique. Éventuellement, le fonds de suppléance du gouvernement, une somme de 100 millions, pourrait également servir à «provisionner, le cas échéant, les augmentations salariales». Annoncés lors du budget Landry, les excédents de 1,1 milliard dont dispose cette année le président du Conseil du trésor serviraient à la santé (592 millions), à l'éducation (393 millions) et à la création d'emplois (160 millions). Ces sommes s'ajoutent à celles prévues pour les dépenses de programmes pour faire grimper les crédits de 1999-2000 à un total de 36,2 milliards. Là-dessus, 19,8 milliards seront consacrés à la rémunération, soit 54 % des dépenses en excluant le service de la dette.

Le budget de dépenses de la santé et des services sociaux atteint maintenant 13,7 milliards et celui de l'éducation 9,5 milliards. Tout près de quatre milliards seront consacrés à l'emploi et à la solidarité sociale en 1999-2000 et 1,4 milliard à la famille et à l'enfance.

Plusieurs crédits ont diminué dans ce budget des dépenses, notamment en raison du fait qu'il s'agissait auparavant de dépenses exceptionnelles ou encore de programmes arrivés à terme. À la Sécurité du revenu, les budgets d'aide financière ont diminué de 342 millions en raison d'une baisse du nombre de ménages à l'aide sociale, qui pourrait tomber sous la barre des 400 000 d'ici la fin de l'année financière.

La culture conserve pour sa part 1,6 % des dépenses de programmes du gouvernement québécois. En excluant les dépenses exceptionnelles de 1998-99, soit les aides de cinq millions à l'OSM et de six millions au Musée des beaux-arts, le budget de la culture passe à 419,6 millions, en hausse de six millions. C'est aussi le cas de la sécurité publique, qui voit son budget chuter de 34 millions, qui ont servi l'an dernier à éponger les coûts de la crise du verglas. L'environnement perd 14 millions en raison du parachèvement du plan d'élimination des BPC. Également, une modification au calendrier de versement des subventions aux municipalités pour la voirie locale réduit de 102 millions les dépenses du ministère des Transports.

L'opposition libérale a d'ailleurs accusé le gouvernement de se livrer à une «manipulation» de chiffres hier. Le député Jacques Chagnon a donné comme exemple, notamment, un montant de 100 millions «disparu» des services en santé. Réponse du gouvernement: il s'agit en fait d'un détail technique comptable dû aux changements adoptés l'an dernier à la demande du Vérificateur général.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, estime de son côté que le gouvernement a oublié la jeunesse en donnant moins d'argent pour les universités et l'aide financière aux étudiants. Il appuie un changement de gestion au sein de la fonction publique mais prétend que le gouvernement privilégie la retraite plutôt qu'une embauche de jeunes.

Enfin, le député libéral Russell Coppeman affirme que le président du Conseil du trésor a oublié de prévoir des crédits pour améliorer les conditions salariales des travailleurs en garderie.

La place du Québec sur la scène internationale

Dion refuse de négocier

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement du Québec veut être présent sur la scène internationale pour faire mousser son projet souverainiste et il n'est donc absolument pas question qu'Ottawa accepte de négocier une entente à ce sujet, a soutenu hier le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

M. Dion a ainsi offert une fin de non-recevoir à la déclaration politique du gouvernement du Québec dans laquelle il disait, mercredi, vouloir parler de sa propre voix sur la scène internationale lorsqu'il est question de culture, de langue et d'identité. Québec souhaitait négocier avec Ottawa les modalités de sa présence au sein d'organisations internationales composées d'États souverains. Le gouvernement Bouchard ajoutait, cependant, qu'il agirait à sa guise lorsqu'il serait invité à des forums internationaux.

«On ne peut évidemment pas travailler sous l'esprit de la déclaration d'hier [mercredi] car c'est une déclaration qui a une orientation séparatiste. Elle dit que c'est le gouvernement du Québec qui doit représenter les Québécois à l'étranger en matière culturelle et lui seul. Et si tel devait être le cas, pourquoi alors le gouvernement du Québec ne devrait pas être le seul à représenter les intérêts des Québécois au Canada sur le plan culturel? Et pourquoi s'arrêter en chemin et pourquoi ne pas dire aussi sur le plan social, économique? Vous voyez donc l'esprit dans lequel le gouvernement du Québec veut lancer une discussion.

Ce n'est pas dans cet esprit que nous voulons travailler», a déclaré le ministre Dion à sa sortie des Communions.

A son avis, le gouvernement du Québec devrait, avant de vouloir être présent sur la scène internationale, commencer par «pleinement jouer son rôle pour la diversité culturelle au Canada, notamment pour la francophonie canadienne et l'Année de la francophonie». Il faisait référence au refus de Québec de participer aux célébrations organisées par Ottawa cette année.

M. Dion a répété à maintes reprises que les deux gouvernements devaient collaborer, mais il n'a jamais dit comment il pensait y parvenir. Selon lui, les Québécois doivent pouvoir compter sur les deux gouvernements pour les défendre. Et pour illustrer combien le fédéral y travaillait avec constance, il a rappelé comment le Canada avait fait front commun avec la France pour obtenir une exception culturelle à l'Organisation mondiale du commerce. Il a aussi fait la liste des institutions culturelles fédérales et des pourcentages de leur budget qu'elles dépensent au Québec.

M. Dion ignorait la position de ses alliés libéraux du Québec, qui ont dit être d'accord avec la conclusion d'une entente. «Ce qui est souhaitable, c'est qu'on approfondisse notre capacité de travailler ensemble», a-t-il préférentiellement dit. Les déclarations du premier ministre Lucien Bouchard, lors de son dernier voyage en Europe, ont, à ses yeux, scellé d'avance le sort de ce projet de négociations. Il a aussi relevé que Jacques Parizeau avait trouvé très utile à la cause souverainiste la stratégie de M. Bouchard sur le front culturel.

Chrétien veut effacer la dette des pays pauvres

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement canadien veut que les pays du G7 suivent l'exemple du Canada et effacent les dettes des pays les plus pauvres qui donnent priorité au développement humain, a annoncé hier le premier ministre Jean Chrétien.

M. Chrétien, qui a dévoilé cette politique devant le Cercle canadien de Winnipeg, entend faire la promotion de sa position lors du sommet du G7, qui aura lieu en juin à Cologne, en Allemagne. L'annulation des dettes des pays les plus pauvres est un des enjeux de la rencontre.

Il faut dire qu'il n'en coûte pas beaucoup au Canada de prendre cette position puisqu'il efface les dettes que le gouvernement Mulroney, les dernières dettes que les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés avaient à son endroit. De 1978 à 1987, Ottawa a ainsi éliminé 1,3 milliard de créances.

Le Canada a toutefois, dans ce dossier, le mérite de précéder par l'exemple et de pouvoir exercer une influence morale. Selon M. Chrétien, le temps est venu de le faire. «Maintenant que nous avons mis de l'ordre chez nous, il y a de notre propre intérêt de comprendre que le temps est venu de tourner notre attention vers nos voisins moins favorisés du village planétaire», a-t-il déclaré.

Le plan de M. Chrétien comporte deux volets. Il s'adresse dans un premier temps aux autres pays industrialisés et leur demande d'imiter le Canada et d'effacer la dette des pays pauvres très endettés et parmi les moins développés.

L'autre volet, qui représente l'essentiel de sa proposition, cherche surtout à assouplir le programme de remise de dettes, géré par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Quarante et un des pays les plus pauvres peuvent théoriquement en bénéficier mais seulement sept sont parvenus à répondre aux exigences depuis sa création en 1996. Si tous en profitaient, les pays pauvres seraient soulagés de 9,7 milliards de créances.

M. Chrétien demande non seulement qu'on accélère le traitement des demandes, il recommande d'élargir l'accès, ce qui doublerait cette facture. Pour financer l'opération, il suggère que le FMI pige dans ses réserves d'or et vende au maximum dix millions d'onces du précieux métal.

Le premier ministre insiste toutefois pour que l'annulation de dettes ou l'octroi de prêts profitent à ceux qui le méritent. «Nous devrions effacer la dette et accorder de nouveaux prêts aux pays qui augmentent les dépenses dans l'enseignement et la santé pour leurs citoyens et qui réduisent les dépenses pour les armes et l'appareil militaire», a-t-il dit.

MARIAGE

SUIITE DE LA PAGE 1

Mme Bracklow, elle aurait quitté son emploi et «vaqué à de menues occupations», peut-on lire dans le jugement, «comme la livraison de pizza, l'entretien ménager et la fabrication de chocolats pour des foires artisanales». En octobre 1991, Mme Bracklow était admise à l'hôpital, souffrant de troubles mentaux, et n'a plus travaillé depuis, vivant dans un logement subventionné et touchant des prestations d'invalidité de 787 \$ par mois.

En 1995, un jugement de première instance de la Colombie-Britannique, confirmé par la Cour d'appel en 1997, libérait M. Bracklow de toute obligation de payer une pension alimentaire. C'est ce jugement que vient de renverser la Cour suprême.

«Bien que la période de sept ans sur laquelle se sont échelonnées la cohabitation et le mariage n'ait pas été longue, elle n'a pas été très courte non plus (selon les normes actuelles). Mme Bracklow a apporté sa contribution, quand cela lui était possible, à titre de membre de la famille économiquement indépendant, en assumant parfois la majeure partie des obligations financières», relève la Cour suprême.

Évoquant aussi les difficultés que l'échec du mariage a causées à Mme Bracklow, ses besoins manifestes et les moyens de payer de M. Bracklow, la Cour suprême a statué «qu'il serait injuste et contraire aux objectifs des lois que Mme Bracklow soit jugée inadmissible à des aliments et que M. Bracklow n'assume aucune partie du fardeau qui incombe à l'état de prendre soin de son ex-épouse».

M. Bracklow devra-t-il verser à perpétuité des pensions à son ex? Et à quelle hauteur? Là-dessus, la Cour suprême recule, remet la cause entre les mains du juge de première instance, qui devra étudier la question... et pourrait même juger que M. Bracklow a déjà fait sa part!

Comme l'explique M^r Dominique Goubau, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval et spécialiste en droit familial, l'arrêt Bracklow c. Bracklow «vient apporter un éclairage important sur certains aspects de l'obligation post-divorce mais ne donne pas autant d'information qu'on l'aurait souhaité sur la durée et le montant de la pension alimentaire».

Ce jugement tout chaud de la Cour suprême va bien plus loin encore que l'arrêt Moge c. Moge de 1992, selon Me Goubau. Par l'intermédiaire de la juge Claire-L'Heureux Dubé, la Cour suprême donnait alors à la pension alimentaire un caractère indemnitaire. «Depuis 1992, il est très clair que le fait d'avoir laissé son emploi pour élever ses enfants et d'avoir perdu de ce fait des revenus et des possibilités d'avancement professionnel plus tard sont des facteurs majeurs pouvant mener au versement d'une pension alimentaire à vie», explique Me Goubau.

La grande originalité du présent jugement vient, poursuit Me Goubau, de ce que la Cour suprême soutient main-

tenant que les modèles «indemnitaire» et consensuel (une entente entre les deux conjoints) ne sont pas les seuls qui tiennent. «La Cour suprême dit maintenant qu'il faut aussi considérer le scénario où un conjoint a des besoins et que l'autre peut y répondre», poursuit Me Goubau. La Cour suprême considère que, dans notre société, le mariage revêt une signification et, qu'en vertu de cette signification, la solidarité doit continuer même après le divorce. Voilà qui pose toute la question de l'équilibre entre les responsabilités de l'État et de la famille.»

Dorénavant, les attentes et le *modus vivendi* du couple lors de son union seront déterminants dans la fixation ou non d'une pension alimentaire. «Dans les cas où les conjoints vivaient de façon très autonome, les juges pourront très bien refuser des pensions alimentaires», nuance Me Goubau.

Une fois établi le droit à la pension alimentaire, devra-t-elle être versée à vie, dans le cas d'un conjoint invalide? «Là-dessus, la Cour suprême est beaucoup plus silencieuse et soutient qu'il faudra régler au cas par cas», explique Me Goubau.

La Cour suprême est également très vague quant à ce que l'on peut considérer comme une longue union. «Bien qu'il ne dure peut-être plus jusqu'à «ce que la mort nous sépare», le mariage est un engagement sérieux qui ne doit pas être pris à la légère. Il implique la possibilité d'une obligation à vie», est-il écrit dans l'arrêt Bracklow c. Bracklow.

Pour l'avocate en droit familial Miriam Grossby, le grand mérite de ce jugement vient de ce qu'il «essaie de faire une synthèse des théories importantes de la pension alimentaire».

En 1967, date d'entrée en vigueur de la loi sur le divorce, le principe de la pension alimentaire s'est appuyé sur les besoins de l'un et les moyens de l'autre, rappelle Me Grossby. «Avec le temps, la femme est entrée sur le marché du travail, compliquant d'autant la tâche du juge appelé à trancher sur des questions de pensions alimentaires.»

En 1985, continue Me Grossby, la loi a été amendée pour inclure la capacité des époux à subvenir à leurs besoins et l'obligation de tout mettre en œuvre pour atteindre l'autonomie. «Dans le reste du Canada, l'accent a été mis sur cette nécessaire quête d'autonomie. Au Québec, on a mieux su la placer sur un pied d'égalité avec ces autres facteurs que sont les conséquences économiques du mariage, de la rupture et des rôles joués par chacun pendant le mariage.»

Cette décision, selon M^r Grossby, vient rétablir la nécessité de bien peser tous ces facteurs, «d'avoir l'esprit large», d'évaluer chaque cas et de reproduire, après le divorce, le mode de vie pendant le mariage.

Tout de même, faut-il préciser, quantité de questions restent sans réponse: les années de vie commune valent-elles au même titre que les années nuptiales, comme les confond la Cour suprême? Et si une personne tombe malade cinq ans après son divorce, peut-elle invoquer l'arrêt Bracklow c. Bracklow?

RADIO-CANADA

SUIITE DE LA PAGE 1

Notons plus particulièrement les points suivants:

- la télévision se concentrera sur ces grands secteurs: nouvelles et affaires publiques, dramatiques, culture, émissions jeunesse et documentaires;
- elle continuera à offrir au moins une («et préférentiellement deux») grandes miniséries de prestige à chaque année;
- Radio-Canada veut mettre encore plus d'accent sur les réalités régionales dans les émissions de nouvelles et d'actualités;
- on prévoit investir d'ici cinq ans dans l'acquisition, la production et la diffusion de films canadiens;
- on promet de verser cinq millions de dollars aux producteurs indépendants en région pour qu'ils produisent des émissions (autres que d'information) diffusées sur tout le réseau;
- on veut encore mieux produire pour les enfants, entre autres en diffusant deux nouvelles séries pour les enfants d'âge préscolaire et une nouvelle dramatique pour adolescents, qui remplacera *Watatatow*;
- et on tient coûte que coûte à ce que le CRTC reconnaisse l'importance d'accorder des chaînes spécialisées à Radio-Canada pour offrir «plus de débouchés pour la programmation canadienne de qualité»;
- de son côté, RDI veut également accentuer la couverture en région;
- RDI veut diffuser plus de documentaires canadiens et offrir des émissions pour les jeunes;
- RDI demande également de réduire légèrement son obligation en matière de contenu canadien mais, soutient la vice-présidente aux services français, Michèle Fortin, on veut tout simplement tenir compte de la présence de grands reportages étrangers présentés en soirée.

Une radio en évolution

De façon générale, Radio-Canada veut conserver la première chaîne radiophonique comme service d'intérêt général et conserver les objectifs actuels de la chaîne culturelle, dont la programmation serait toutefois revue;

■ on veut accroître la présence régionale, entre autres en ouvrant cet automne un nouveau bureau à Rouyn;

■ on tient beaucoup au projet de chaîne d'information continue InfoRadio et on veut aussi implanter Micro Radio, un centre de production pour des émissions jeunesse, particulièrement dans le domaine de l'apprentissage de la langue;

■ on veut trouver de nouveaux débouchés à InfoPlus, une agence de presse interne qui fournit déjà des manchettes à un poste privé de Montréal, celui de Jean-Pierre Coallier;

■ la radio demande également de pouvoir mentionner en ondes le nom des commanditaires, non pas pour aller chercher de nouveaux revenus, soutient Sylvain Lafrance, mais plutôt pour mieux s'associer avec des producteurs qui présentent des concerts en association avec le secteur privé.

Nouvelles technologies: de l'expansion, toujours

Radio-Canada veut continuer à se développer sur Internet et elle s'engage à consacrer 2 % de son budget à l'ensemble de ce secteur.

La radio, particulièrement, veut créer de nouveaux sites Web consacrés à l'éducation et à la culture et créer plus de sites régionaux.

En matière de télévision numérique, Radio-Canada se fait prudente. La transformation de tous ses émetteurs serait extrêmement coûteuse, fait-on valoir, et il apparaît plus réaliste de passer au numérique dans les dix principaux marchés, ce qui nécessiterait une dépense de 45 millions sur dix ans. Avant d'aller plus loin, Radio-Canada attend que le gouvernement fédéral fasse lui-même son lit en matière de télévision numérique.

Enfin, Radio-Canada viendra plaider devant le CRTC pour un financement plus adéquat. Radio-Canada avait un accès garanti à 50 % des sommes d'un des programmes du Fonds canadien de télévision, mais ce privilège sera aboli l'année prochaine. Pour l'entreprise publique, ce changement aura des «répercussions très graves [car] il sera plus difficile de continuer à offrir une grille entièrement canadienne de qualité et capable de soutenir la concurrence».

FRAPPES

SUIITE DE LA PAGE 1

Les bombardements de mercredi soir «ont été un succès. Tous les avions de l'OTAN sont retournés sains et saufs à leurs bases», avait ajouté M. Solana.

Tous les appareils français engagés dans les frappes lancées par l'OTAN hier sur la Yougoslavie ont regagné, aux environs de 23h locales, leur base en Italie, a annoncé l'état-major des armées dans un communiqué diffusé à Paris. Tous les objectifs de ces appareils ont été atteints, a précisé l'état-major.

À Belgrade, cinq fortes explosions ont été entendues hier à 20h38 en direction de la banlieue nord, où sont situés plusieurs établissements militaires et qui avait déjà été visée mercredi soir par des frappes de l'OTAN.

Une douzaine d'explosions, dont trois extrêmement puissantes, ont également été entendues à Pristina (chef-lieu du Kosovo) entre 20h et 20h30, selon des habitants joints par téléphone.

Au Monténégro, plusieurs obus sont tombés dans la zone de l'aéroport de Golubovci, à la périphérie de la capitale Podgorica, et des explosions ont été entendues près de Danilovgrad, où sont situées des installations militaires, selon la radio locale.

À Skopje, capitale de la Macédoine, république ex-yougoslave voisine du Kosovo, plusieurs milliers de manifestants ont tenté de mettre le feu à l'ambassade des États-Unis, à l'aide de cocktails Molotov, et incendié des voitures diplomatiques. Les manifestants, de jeunes Macédoniens mais aussi des Serbes, ont brûlé le drapeau américain.

Concernant les frappes de la nuit de mercredi à hier, le ministre allemand de la Défense, Rudolf Scharping, a estimé à «nettement plus de 80 %» la proportion des cibles visées effectivement atteintes. L'objectif des bombardements, dans le cadre d'une «approche graduée», est «de détruire toutes les forces serbes» si le président Milosevic ne cède pas, a affirmé le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Wesley Clark.

Les autorités albanaises ont accusé les forces serbes d'avoir tué par balles vingt Kosovars lors d'une attaque dans la journée contre un village du sud du Kosovo, proche de la frontière avec l'Albanie. «Les forces serbes ont bombardé le village de Goden puis ont incendié les maisons avant de tuer par balles vingt villageois», a déclaré le ministre albanais de l'Information, Musa Ulqini, en se référant à des Kosovars ayant réussi à fuir ce village pour se réfugier en Albanie.

La secrétaire d'État américaine Madeleine Albright ainsi que le conseiller du président Bill Clinton pour la sécurité nationale, Samuel Berger, ont fait savoir que des changements pouvaient encore être apportés à l'accord de paix et que le président Milosevic devait en «adopter le cadre».

M. Scharping a toutefois reconnu qu'il n'existait «actuellement aucun signe à Belgrade d'un infléchissement de la position du gouvernement yougoslave».

Slobodan Milosevic et la direction du pays ont estimé que l'armée yougoslave avait opposé une «résistance résolue» aux «frappes criminelles des forces aériennes de l'agresseur». Le vice-premier ministre yougoslave Vuk Draskovic a affirmé hier soir que les «bombes ont détruit l'accord de Paris» sur le Kosovo. Alors que l'Alliance n'a pas fait état de victimes, l'armée yougoslave a annoncé que dix de ses soldats avaient été tués et 38 autres blessés mercredi. Mais de Moscou, le chef d'état-major de l'armée russe, le général Anatoli Kvachnine, a fait état de plus de 70 morts, dont 50 civils, et plus de 220 blessés.

Ulcerée par ces frappes, la Russie, seul soutien des Serbes au sein du Groupe de contact (Allemagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Italie, France et Russie), a menacé par la voix du président Boris Eltsine d'y répondre par «des mesures extrêmes», qu'il n'a pas précisées. Il a estimé que la coopération avec les États-Unis en matière de désarmement nucléaire était «remise en question».

«Si l'agression ne se termine pas, nous nous réservons le droit de réexaminer la façon d'aider un État souverain à se défendre lui-même», a expliqué le ministre des Affaires étrangères Igor Ivanov en réponse à une question sur une éventuelle levée unilatérale de l'embargo sur les armes.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Boardeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.